

MAIRIE de SEYSSINS Département de l'Isère Canton de Fontaine Seyssinet Arrondissement de Grenoble

Convocation du : 28 octobre 2022

PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

conseil municipal de la Ville de Seyssins

séance du 7 novembre 2022

Le sept novembre deux vingt-deux à 20h00, le conseil municipal de Seyssins s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Fabrice HUGELÉ, maire de Seyssins.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

PRÉSENTS: 25 jusqu'à 21h34 (délib. 074), 24 à compter de 21h35

MMES ET MM. FABRICE HUGELÉ, JULIE de BREZA, JOSIANE DE REGGI, SYLVAIN CIALDELLA, ANNE-MARIE LOMBARD, PASCAL FAUCHER, NATHALIE MARGUERY, ARNAUD PATTOU, FRANÇOISE COLLOT, DÉLIA MOROTÉ, JEAN-MARC PAUCOD, PHILIPPE CHEVALLIER, SAMIA KARMOUS, PIERRE ANGER, FRANÇOIS-LOUIS LARDENOIS, CÉLIA BORRÉ jusqu'à 21h34, délib. 074), JIHÈNE SHAÏEK, LOÏCK FERRUCCI, CATHERINE BRETTE, FRANÇOIS GILABERT, ISABELLE BŒUF, LAURENCE ALGUDO, ERIC GRASSET, BERNARD LUCOTTE, ANNE-MARIE MALANDRINO

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR : 4 jusqu'à 21h34 (délib. 074), 5 à compter de 21h35

MMES ET MM. EMMANUEL COURRAUD À SYLVAIN CIALDELLA, YVES DONAZZOLO À JEAN-MARC PAUCOD, LAURENT CHAPELAIN À FABRICE HUGELÉ, CAROLE VITON À JULIE de BREZA, CÉLIA BORRÉ À LOÏCK FERRUCCI (à compter de 21h35 – toutes sauf 074)

ABSENT: 0

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MME ET M. DÉLIA MOROTÉ et BERNARD LUCOTTE

Monsieur Fabrice HUGELÉ, maire, ouvre la séance à 20h08.

M. Fabrice HUGELÉ: « Bonsoir. Merci d'être présents avec nous ce soir. Merci au public, salut aux sages, à l'animateur du conseil de participation citoyenne. Je rappelle que ce conseil municipal se déroule en public et est intégralement retransmis, en direct, sur le site internet de la ville, sur un média qui a changé puisque l'ancien fournisseur, une entreprise de renommée mondiale, a déposé le bilan. Donc on va changer de prestataire. Il y aura quelques réglages sans doute, y compris pour le volume sonore. »

Il procède ensuite à l'appel des conseillers présents, donne lecture des pouvoirs reçus des conseillers municipaux absents et constate que le quorum est réuni. Il fait procéder à la désignation des secrétaires de séance : Madame Délia MOROTÉ et Monsieur Bernard

LUCOTTE sont désignés.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022, envoyé par mél le 28 octobre 2022. Aucune demande de correction n'a été adressée aux services, sauf quelques fautes d'orthographe ou de frappe qui ont été intégrées. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture de la décision qu'il a prise en application des délégations que le conseil municipal lui a octroyées et donne une information au conseil :

	N°	Date	Objet
Décision	2022-04	29/09/2022	Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne
Information	Protocole d'accord	19/09/2022	Remboursement de lunettes cassées sur le temps périscolaire

M. Fabrice HUGELÉ: « N'hésitez pas à me poser des questions en fin de conseil si c'était nécessaire et si ces informations étaient insuffisamment explicites.

Enfin, nous modifierons l'ordre du jour de ce conseil municipal du mois de novembre 2022 pour des raisons d'organisation et pour permettre de libérer les intervenants extérieurs. Nous vous proposerons de commencer par le rapport d'observations et de propositions du comité consultatif de participation citoyenne, le CPC, qui a réalisé un travail excellent, je dois le dire, depuis deux années, malgré les conditions sanitaires. Je veux saluer Michel VERGNOLLE, qui est venu expressément et qui, avec Jihène SHAÏEK, nous présenteront le bilan de ce travail. On est dans une étape de l'organisation et de la feuille de route. Puis nous enchainerons avec le bilan des consommations énergétiques de l'année 2021 et les perspectives d'actions, puis par la délibération n°81 concernant le plan climat air énergie avec Julie de BREZA.

Je vous propose de commencer ce conseil municipal par un geste protocolaire important. On n'aura jamais autant parlé de son intronisation et de son installation, Anne-Marie LOMBARD, elle a réussi son coup et son entrée. Elle était absente, parce que malade, et on est très heureux de la retrouver ce soir. Du coup, elle n'avait pas pu recevoir son écharpe d'adjointe au moment de son installation pour prendre la suite et le relève de Délia MOROTÉ sur la délégation éducation jeunesse. Je souhaitais lui remettre officiellement, ce soir, son écharpe bleu-blanc-rouge pour marquer son intégration en tant qu'adjointe au maire, sa prise de responsabilités sur ces missions qu'elle connait bien et pour lesquelles elle a déjà montré sa sagacité, son esprit d'organisation, d'animation, sa sérénité, son autorité aussi et sa capacité de travail. Merci d'être présente, je suis très heureux de te remettre officiellement ton écharpe. »

M. le maire remet une écharpe d'adjointe à Mme LOMBARD. L'assemblée applaudit.

M. Fabrice HUGELÉ: « Anne-Marie LOMBARD, qu'on est très heureux d'entendre sur ses responsabilités.

Mme Anne-Marie LOMBARD: « Je tenais à vous remercier et à remercier Fabrice de me confier la responsabilité de l'éducation et de la jeunesse. Je vais mettre toute mon énergie et tout mon savoir-faire au service des seyssinois et surtout des jeunes seyssinois, pour œuvrer dans le domaine de l'éducation et pour notre jeunesse qui est nos adultes de demain. C'est une mission particulièrement importante. Merci. Je veux remercier aussi ma famille qui me soutient dans ce travail. »

M. HUGELÉ: « C'est nous qui te remercions et ta famille aussi, d'accepter que tu prennes ces responsabilités. On connait le sacrifice que ça représente d'être élu local, d'être adjoint, d'avoir une délégation d'une manière générale, de porter des dossiers publics dans un contexte qui n'est pas facile, à une période qui n'est pas simple. C'est un engagement véritable, une vocation. Merci beaucoup d'avoir accepté cette proposition et pour tout le

travail que tu fais déjà auprès de la jeunesse, du périscolaire et de la communauté éducative. Bon vent, bonne réussite à toi, avec tout le soutien de l'équipe municipale et du conseil municipal. Félicitations.

Voilà, pour enchainer avec cette ouverture de conseil municipal, comme nous nous y sommes engagés auprès du CPC. Michel, ça doit te faire dresser l'oreille. Le droit à interpellation du Maire, voilà quelque chose que tu as voulu, que vous avez voulu et qui est en œuvre depuis quelques mois. Le Maire a été interpelé par M. ROBERT qui habite avenue de Claix, que je veux saluer, sur la fontaine à eau située à côté de la mairie, dans le parc François-Mitterrand et qui avait la goutte au nez, elle aussi, depuis quelques temps déjà. M. ROBERT nous faisait remarquer, à plusieurs reprises, que la commune était frappée, cet été, par l'état de sécheresse. Les économies d'eau font partie des engagements communs que nous assumons et que nous portons. Je veux rassurer M. ROBERT. Après plusieurs mois de recherches, de prospections des services, la fontaine à eau, les matériaux qui permettent de fabriquer une fontaine à eau, le fournisseur a bien voulu nous répondre, pour un total de 6 000 €, ce n'est pas rien. Cette fontaine à vis a été réparée, remplacée. Ce sont des délais anormalement longs, je veux le souligner à M. ROBERT, liés à la crise des matériaux, la pénurie des matériaux et aussi à la difficulté, aujourd'hui, de répondre à la totalité de la commande publique. Cette fontaine à eau a été remplacée.

Je suis très heureux de pouvoir répondre à cette interpellation citoyenne, en ouverture de ce conseil municipal, pour lequel nous avons demandé à Michel VERGNOLLE, animateur en chef du CPC, à qui nous avons confié des missions de haute volée, difficiles, complexes, parce qu'intellectuellement exigeantes, « auditer », évaluer les politiques publiques mises en place par la commune de Seyssins depuis un certain nombre d'années, depuis 20 ans, et qui s'adressent, de façon volontaire, délibérée, sans obligation, à l'ensemble des strates de population de Seyssins, qui a essayé de concerner à la fois les ainés, il y a le conseil des sages; les jeunes, il y le conseil municipal jeunes; les conseils de quartier, le conseil d'évaluation des services publics locaux, bref les commissions municipales. Vous savez que les commissions municipales ne sont pas obligatoires. Certaines communes ont fait le choix de ne pas avoir de commissions municipales. Ce n'est pas le cas ici, depuis plusieurs dizaines d'années, il y a une tradition de concertation et de travail, d'ouverture. C'est tout cet édifice de concertation, j'oublie aussi les groupes de travail sur des sujets plus pointus, les réunions de chantiers, les réunions de quartiers... C'est tout cet édifice que nous avions souhaité, en 2020, soumettre à l'évaluation d'une instance particulière. L'originalité de cette démarche, c'est que cette instance, ce CPC, a été tiré au sort, 30 personnes, 30 citoyens tirés au sort de façon complètement aléatoire. Vous avez vu qu'en cela, nous nous inscrivions dans les pas de la convention citoyenne. Vous avez vu aussi, cela n'a pas pu vous échapper, que la Métropole avait, dans la foulée, réalisé la même démarche avec la mise en place d'une convention citoyenne sur les questions de climat et d'environnement. Nous sommes aujourd'hui à l'atterrissage du travail du CPC. C'est une étape qui nous permet de faire un bilan, de jeter un regard critique sur l'ensemble des efforts de participation citoyenne, d'investissement des citoyens que nous avons souhaité, sollicité. C'est une étape qui nous permet aussi d'envisager les possibles, les champs du possible pour l'avenir et le travail qui est ouvert, engagé et qui prendra corps dans les mois qui viennent et les années à venir. Deux personnes ici sont concernées, Michel VERGNOLLE à titre d'invité, en tant qu'observateur, animateur parfaitement neutre et détaché des affaires publiques désormais, et Jihène SHAÏEK qui est l'élue du conseil municipal chargée de représenter le conseil au sein de cette instance citoyenne et totalement libre de parole. Je vais leur laisser la parole, à Jihène d'abord pour poser le sujet puis à Michel, puisque l'idée était de ne pas peser sur ces débats citoyens parfaitement déconnectés du conseil municipal. Le Maire n'a pas siégé dans ce conseil de participation citoyenne. Ce sont les citoyens eux-mêmes qui se sont administrés, en présence de Jihène, pour nourrir leur réflexion. Je vois notre couple d'animateurs désormais le plus fameux qui communique par langue des signes, c'est dire si la connivence est au bout de ce travail de plusieurs mois, de longue haleine.

Mme Jihène SHAÏEK présente, à l'aide d'un diaporama, les éléments du rapport du CPC.



Conseil municipal Seyssins

Rapport du chargé de mission sur le

Comité de Participation Citoyenne

Lundi 7 novembre 2022

Rapport

sur les travaux Comité de **Participation** Citoyenne

Plan d'intervention

- 1 Un rappel de la mission au CPC, donnée par le conseil municipal du 16 nov 2020
- 2 Le travail du Comité de Participation citoyenne (CPC)
- 3 Présentation des rapports attendus:

Rapport sur le conseil municipal des jeunes (CMJ)

Rapport sur le Conseil des Sages (CdS)

Rapport sur le Comité d'Évaluation des Services Publics Locaux (CESPL)

4 - Au bout du parcours participatif, des éléments de réflexion

1 - Rappel de la mission

Mission donnée par le conseil municipal du 16 nov 2020 au Comité de Participation Citoyenne

- évaluer le fonctionnement de 3 instances participatives
- montrer les réussites et les points faibles principaux
- faire des propositions de maintien ou encore d'amélioration pour l'avenir.

Pour ce faire, il a fallu constituer le CPC!

- décider de l'organisation,
- organiser une procédure de choix des participants,
- informer les Seyssinois,
- appeler les désignés par le tirage au sort et attendre leur réponse avant tout nouvel appel,

Ceci a fait que la première réunion s'est tenue en juin 2021 compte-tenu des meilleures disponibilités de chacun des participants et ...du COVID!

Avec des taux de participation de 88% à 38%. Moyenne de 57%

8 réunions au total dont 6 samedis matin,

de juin 2021 à mai 2022 consacrés à aborder différents thèmes

du CPC

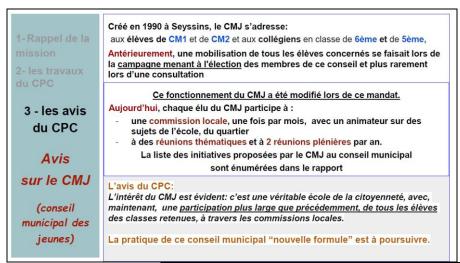
2- les travaux Les thèmes les plus marquants:

- Connaître les instances existantes de participation citoyenne à
- S'approprier la participation citoyenne au sein de la Métropole,
- Donner un avis sur le projet de charte métropolitaine de participation citoyenne à l'adresse des communes,
- Construire la plateforme municipale de consultation citoyenne à Seyssins,
- Se doter d'outils de travail et d'échanges au sein du CPC
- Définir le principe d'interpellation du Maire, du CMJ et du CPC
- Arrêter un avis sur les rapports concernant les 3 instances participatives pré-existantes au CPC.

Le fonctionnement des autres commissions ouvertes à la population n'entrait pas dans le cadre de la mission.



M. Michel VERGNOLLE, animateur du CPC, présente, à l'aide d'un diaporama, la suite des éléments du rapport du CPC.



Le Conseil des Sages (CdS) est issu d'une expérience portée par kofi yamgnane en 1998, et d'une décision du conseil municipal mandatant un groupe mixte CCAS-CM. Son fonctionnement est défini dans une charte de fonctionnement et un règlement intérieur. Ses membres doivent avoir 60 ans ou plus et de n'avoir pas été membre d'une instance municipale récente. Son expression couvre tous les domaines de la cité et pas seulement les sujets concernant les seniors.

Le Maire est l'interlocuteur du CdS.

La liste des sujets abordés depuis 2015 est importante et consultable dans le rapport ll est suggéré :

que la charte de fonctionnement soit revue:

- pour la simplifier et la rendre lisible par tout citoyen,
- pour permettre une mise à plat des membres désignés à chaque renouvellement du mandat municipal,
- pour permettre le remplacement des participants défaillants (inactifs) grâce à une procédure plus simple et rapide.

Que le conseil des sages travaille à l'amélioration de la charte.

Ceci en concertation avec le Maire, véritable interface entre les sages, la commune et ses élus, selon l'approche de la *charte nationale des Conseils des Sages* à laquelle la commune adhère.

(conseil des

sages)

- 1-Rappel de la mission
- 2- les travaux du

3 - les avis du

Avis sur le CESPL

(Comité d'évaluation des services publics locaux) La liste des sujets, sur plusieurs mandats, est impressionnante,

D'abord **CCSPL** (selon un format administratif existant) puis comme **CESPL** avec des prérogatives plus larges que sous la précédente appellation. (Voir le rapport, travaux de juin 2010 à décembre 2019)

Les aspects négatifs:

Si ce comité a été efficace, son rôle a bénéficié à ses membres, au conseil ensuite de par l'intrication des participants <u>mais faiblement aux citoyens de Seyssins non membre du CESPL</u>.

Une ambiguïté:

Le président du comité, à l'origine, conseiller municipal et adjoint aux finances depuis 2008, se devait d'exercer un regard extérieur sur nombre de sujets ayant trait aux ressources financières! Exercice difficile et critiquable.

Une ambiguïté mais aussi un avantage!

La connaissance des dossiers, de leur historique ainsi que de leurs interdépendances, a été un atout,

En décembre 2019, les travaux du CESPL se sont arrêtés pour ne pas interférer sur les élections municipales de 2020. Le CESPL avait donc terminé ses missions.

1-Rappel de la mission

2- les travaux du CPC

3 - les avis du CPC

Avis sur le CESPL

Les membres du dernier CESPL, ont été invités à une réunion "bilan". Un tiers de ceux-ci se sont libérés pour y participer. (voir les propositions dans le rapport).

Les propositions issues de ce bilan ont été soumises à la connaissance et au débat du CPC.

Les propositions soumises au CPC, relèvent de 3 hypothèses:

- ➤ 1- Le CESPL est reconduit selon les mêmes principes qu'auparavant, composé de moitié d'élus et de volontaires retenus par le conseil.
- ➤ 2- Les missions d'évaluation et de prospectives du CESPL sont supprimées et sont maintenant attribuées à une commission spécifique du CPC.
- 3- Un comité nouvelle formule...

Le CPC souligne l'intérêt de conserver une telle instance pouvant donner un regard distancié sur les choix du CM.

1-Rappel de la

2- les travaux

3 - les avis du CPC

Avis sur le CESPL

La nouvelle formule? :

un comité composé **uniquement de citoyens volontaires et choisis par le conseil municipal** (ou par tout groupe de travail d'élus mandaté par le conseil).

La place des élus deviendrait alors celle d'audités, selon le principe qu'il faut un autre regard citoyen sur les choix ou prospectives qui ne soit pas seulement celui du décideur!

MAIS surtout, Il ne faut pas introduire de confusion entre la construction d'argumentaires pluriels menant au questionnement

la nécessaire confrontation d'opinions lors de la prise de décision aboutissant à des choix. Ce qui est le propre du CM.

Dans tous les cas, l'aide d'une expertise de la mesure évaluative des politiques publiques doit être recherchée. La métropole? Une mutualisation en contrôle de gestion et traitement de données?

1-Rappel de la mission

2- les travaux du CPC

3 - les avis du CPC

Avis sur le CESPL

Le CPC préfère l'hypothèse nouvelle formule mais ...

- 1- il faut un **président de ce comité qui soit issu des citoyens** volontaires et retenus et non pas un élu du conseil municipal pour les raisons de déontologie précédemment abordées.
- 2- Le président s'engage sur une charte de déontologie afin qu'il soit garant de la libre expression et de la prise en compte des arguments de chacun, afin que les faits soient à la base des avis évaluatifs fournis au conseil municipal. La confrontation des opinions étant de l'ordre du Conseil municipal.
- 3- une implication des adjoints et délégués en tant que de besoin
- 4- un support administratif **compétent en matière d'évaluation et de traitement des données**. Une mutualisation possible?
- 5- un espace numérique dédié portant à la connaissance des citoyens, les études et suggestions du comité nouvelle formule ainsi que les réactions possibles et contributives des citoyens.

Réflexions

sur

le CPC et

la participation citoyenne

- 1- Le choix des membres du CPC, fait par tirage au sort, selon plusieurs équilibres <u>ne garantit pas la représentativité des citoyens</u> de Seyssins. L'acceptation ou non de participer suite au tirage au sort est le fait d'un engagement et de centres d'intérêts marqués.
- 2- d'autres instances ou commissions existantes pratiquant la participation d'une partie de la population. Les commissions déplacements, environnement, restauration scolaire, etc. sont aussi des formes de participation citoyenne.

Le CdS lui-même a une vocation "généraliste". Une expression d'un CPC maintenu, s'ajouteraient à celles-ci

3- L'exercice du CPC est exigeant pour les participants : consacrer plusieurs samedis matin suppose de libérer du temps. d'acquérir de la compétence aussi. Ceci est vrai dans tout processus démocratique. Il y a un travail pédagogique à faire par les animateurs.

4 Réflexions sur le CPC et la participation citoyenne (suite)

- 4- La dimension métropolitaine dans la participation percute la vision seyssinoise de la participation citoyenne. La Métropole de Grenoble a une réelle dimension de proximité et a aussi mis en place un dispositif de participation citoyenne. Le champ communal ne peut ignorer cette réalité. Alors quelle articulation adopter pour travailler en synergie avec les champs métropolitains?
- 5- L'aide métropolitaine en expertise des sujets peut être la possibilité de mobiliser une ressource commune au service des instances communales sur nombre de sujets.
- 6- La participation citoyenne dans les communes de la Métropole se résume à la participation à des projets limités, d'initiative citoyenne ou du CM, se traduisant par un vote citoyen, avec un budget limité.

Ceci est réducteur **voire factice mais aussi incitatif** à la vigilance citoyenne, sans en attendre des résultats extraordinaires...

4 Réflexions sur le CPC et la participation citoyenne (suite)

7- Les fonctions de <u>consultation pour avis</u> et de <u>contrôle des</u> <u>décisions</u> sont deux choses différentes: Le fonctionnement des instances participatives sectorielles selon les domaines d'action peut inclure les deux mais le contrôle dans la vision d'ensemble mérite attention

Ceci conforte <u>l'intérêt d'une instance citoyenne fondée sur le volontariat, la compétence et l'engagement,</u> pour *produire un regard extérieur aux instances délibératives*. Et ce regard ne peut pas être une expression politique ni un jugement mais celle d'*un questionnement sur les décisions et leurs conséquences* possibles

8- Interpeller le Maire sur tout sujet avec réponse apportée par le Maire devant le conseil municipal est à mettre au bénéfice du CPC. De même pour interpeller le CMJ ou Le CPC ou encore le CdS. Mais il faut du temps, un changement des habitudes: à part en direction du Maire, aucune autre interpellation n'a été faite sollicitant les instances cidessus sauf une pour le CdS récemment

June

4 Réflexions
sur le CPC
et la
participation
citoyenne
(suite)

- 9- Les travaux du CPC ont abouti à des modifications de la plateforme communale: le site offre maintenant des entrées spécifiques pour faire vivre la participation citoyenne; par exemple pour suivre les travaux du CPC, du CMJ ou du CdS.

 Mais ces possibilités sont-elles connues?
- 10- S'interroger sur les changements à opérer sur la plateforme municipale sans pour autant recréer un énième réseau social!

 Il est possible pour la municipalité d'interroger, de consulter les citoyens mais seul l'appareil administratif voit l'ensemble des questionnements ou des réponses.

Il est certain que des plateformes dédiées à la participation citoyenne permettent de remédier à la limitation ci-dessus. C'est le cas de l'offre métropolitaine d'ouvrir sa plateforme aux communes.

La connaissance par tous des avis peut être susceptible de renforcer l'envie de participation citoyenne.

Janic

4 Réflexions
sur le CPC
et la
participation
citoyenne
(suite)

11- L'analyse de l'affaiblissement des présences aux séances du CPC (Moins de 50% lors des dernières séances) montre un mélange de raisons:

- <u>affaiblissement de l'intérêt des sujets</u>. La mission d'évaluation confiée par le conseil n'était pas la plus attendue.
- <u>Centre d'intérêt très différents</u> selon les personnes avec l'effet du tirage au sort.
- disponibilités du samedi plutôt difficiles
- Temps à trouver au quotidien pour suivre l'actualité municipale
- 12- Constat qu'un suivi citoyen sur tout sujet concernant la commune est déjà fait :
 - par les sages du CdS
- par des citoyens au sein des commissions comme celles sur les mobilités, l'environnement, la restauration scolaire...

4 Réflexions
sur le CPC
et la
participation
citoyenne
(suite)

13 - Alors faut-il maintenir le CPC en l'état?

Il semble qu'il faut rechercher une meilleure articulation-refondation entre conseil des sages, CPC et commissions participatives.

Des exemples, à Proveysieux, à Echirolles, à Meylan... peuvent inspirer des réponses:

- Formulation d'un comité ou conseil des habitants (CdH) regroupant tout ou partie des membres citoyens des commissions, du CdS, du CESPL nouvelle formule? de représentants de l'UAS et du monde associatif? du CCAS? se réunissant sous la présidence du Maire, d'un citoyen désigné par le conseil? 2 samedis par an? Avec audition des conseillers selon leur responsabilité?
- Renforcement de la culture de l'interpellation du maire ou du conseil en adaptant les outils numériques adéquats.
- Possibilité d'organisation d'un référendum d'initiative populaire obligeant le conseil municipal à se saisir d'un sujet, d'une proposition, à organiser un débat..

4 Réflexions
sur le CPC
et la
participation
citoyenne
(suite)

Répondre à la question précédente suppose de :

- **14 Reprendre le dialogue avec les instances participatives actuelles** pour envisager **des <u>évolutions structurelles</u>** dans une vision générale de la participation à la vie de la commune.
- 15 Mener une réflexion commune entre majorité et minorité du conseil.

la ou les réponses structurelles doivent être issues d'un **travail commun** avant même que des décisions ne soient prises.

Pour ce faire, <u>il est suggéré de réactiver la conférence de</u> <u>consensus</u> regroupant des représentants de la majorité et de la minorité, sous la présidence du Maire et de l'élue chargée de la participation.

Son travail : parcourir les écueils constatés à la participation afin de redéfinir des axes directeurs de la participation à Seyssins, adaptée à sa population et tenant compte du cadre métropolitain,

et ce en vue de les présenter au conseil municipal.

Réflexions

"Et la démocratie participative ? "

(fin)

In fine,

l'enjeu de démocratie participative/représentative reste.

MAIS ...

La demande de participation à la vie de la commune:

- se manifeste dans le désir de l'exercer
- se confronte au quotidien du temps, à la connaissance des dossiers ...
- s'affronte à la nécessité d'arbitrer entre des <u>intérêts</u> <u>divergents.</u>

Un fil directeur: L'intérêt général se construit et il est d'autant plus admis, solide, qu'il aura mûri par la participation du plus grand nombre

M. Fabrice HUGELÉ: « Merci Michel VERGNOLLE, merci aussi à Jihène, à tous les deux pour avoir bien voulu, dans un contexte sanitaire inédit et compliqué, animer, poursuivre, cette sorte de convention citoyenne seyssinoise et d'avoir réussi, sur deux années complètes, à évaluer la qualité, la valeur, la portée des politiques publiques, sans oublier de proposer aussi des améliorations concrètes, qui sont tout de suite traduites parce que les idées paraissaient bonnes. L'interpellation du conseil municipal, du Maire et des élus paraissait être une idée vivifiante pour accompagner et encore encourager la participation des citoyens. Vous avez conduit cette mission avec beaucoup d'assiduité, beaucoup d'engagement. On l'entend, Michel, dans ton rapport ce soir. Je veux vous remercier. Je veux remercier aussi l'ensemble des instances qui ont accepté de jouer le jeu. Je vais saluer nos deux sages qui sont ici ce soir et qui, conseil municipal après conseil municipal, sont avec nous, qui ont accepté de se plier au jeu de questions-réponses avec un peu d'appréhension : qu'est-ce qu'ils nous veulent au conseil municipal, au CTC, on est bien, on a l'impression de servir à des choses. Vous avez pu l'exprimer, vous avez pu en débattre avec Jihène et Michel, avec les citoyens qui étaient là, interrogatifs, pour nous permettre d'évaluer la pertinence de ce qui se fait. Pas de ce qui se fait depuis 2020, on va être très humble par rapport à ca. ce qui se fait depuis des années. C'est une tradition, une culture de la coopération, du collectif, de l'ouverture. Ouvrir les portes et les fenêtres, c'est ce qu'on essaie de faire dans la conduite de l'action publique et c'est ce que vous avez réussi à faire avec des propositions de pistes qui nous permettent d'avancer vers des choses encore plus effectives. Il y a plein de nouvelles dans le monde, il y a plein de choses qui se sont faites de partout. On a souvent brandi le modèle des uns et des autres. Nous, on a voulu faire simple. On a voulu, c'est toute la portée de cette démarche, d'abord reconnaître qu'il y avait beaucoup de travail qui a été fait année après année, au cours des mandats, en matière de sollicitation de la parole citoyenne; et deuxièmement, évaluer le chemin parcouru et ensuite ne pas réinventer l'eau chaude. On peut toujours brandir des modèles. Ce qui était important, c'était d'aller chercher les citoyens chez eux, de leur proposer une tribune, un espace d'expression, de l'animer en alimentant, en donnant à manger intellectuellement aussi à leur soif de connaissance des politiques publiques. En cela, le but est atteint et à nouveau, je veux vous remercier pour les pistes que vous ouvrez désormais. Ce soir, il s'agit de prendre acte de votre rapport. On reviendra devant le conseil municipal avec des propositions, les propositions de l'équipe municipale ayant entendu le rapport du CPC. Ces propositions seront débattues en commission municipale. Quoi de mieux, finalement, pour soumettre aux représentants du peuple, aux représentants des seyssinoises et des seyssinois. Elles seront présentées aussi au conseil des sages, au conseil municipal jeunes, jusqu'au bout et à tout âge, de manière à ce qu'on adapte, on ajuste toujours le périmètre de l'expression de la citoyenneté, des citoyennes et des citoyens de cette commune et puis qu'on continue à être pris en exemple. Je rappelle que la Métro, c'est pour nous la meilleure preuve de la qualité de ce qu'on a avancé, a tiré au sort des habitants de son territoire, comme l'avait fait auparavant, d'ailleurs, le gouvernement. Il n'y a pas de marque déposée, de modèle déposé. Ce qui est intéressant, c'est de voir que les bonnes idées peuvent être reprises en matière d'animation du débat local. Il s'agit de prendre acte de ce débat, mais je ne voudrais pas qu'on prenne acte sans avoir l'expression des groupes, qui ont des choses à dire ou des interrogations sur l'ensemble de la démarche. Non sans vous avoir remerciés encore, Michel et Jihène, pour l'animation et le temps passé. S'il y a des interventions, c'est bien qu'il n'y ait pas que Michel VERGNOLLE, Fabrice HUGELÉ et Jihène SHAÏEK qui s'expriment. »

Mme Catherine BRETTE: « Bonsoir à tous. Nous nous étions interrogés, lors du vote de ce démarrage de comité de participation citoyenne. Nous nous étions abstenus parce que nous avions quelques interrogations profondes sur votre volonté, vraiment, de travailler sur ces questions. Je dois dire que je ne peux que me féliciter du travail accompli. Nous avons reconnu la patte de Michel VERGNOLLE en lisant ce rapport et nous apprécions le fait, on le connait assez pour sa volonté de travailler à fond les questions et aussi de s'interroger. Les interrogations sont moins dans le rapport que ce qui a été dit ce soir. J'avais beaucoup de questions à poser, vous avez relativisé et rajouté des questions ce soir, donc très bien. On apprécie, puisque c'était le fondement de nos propositions de notre groupe ICD pour les élections. On note une chose amusante, c'est que vous avez quand même reconnu le travail fait par le CMJ, le conseil des sages, le CESPL. Toutes ces structures ont été créées il y a

de nombreuses années sur la commune. Évidemment, on apprécie aussi que ces structures soient reconnues. Et vous y proposez des améliorations, ce qui est très bien, comme pour le CMJ, sur la proposition de la commission locale pour les enfants, c'est une très bonne initiative. Pour le conseil des sages, vous vous êtes interrogés sur le nombre de membres démissionnaires et le fait de difficultés de faire fonctionner ce conseil. Nous prenons acte aussi des améliorations à mettre en place. Le conseil des sages, à ma connaissance, n'a pas encore eu la présentation de ce rapport. Ce serait quand même la première chose, quand vous dites qu'il faut qu'on fasse connaître, qu'on ouvre, il faut déjà qu'il y ait une présentation, à mon avis, avec des questions-réponses, pour qu'ils puissent savoir, eux. Ils s'interrogent. J'ai consulté certains membres du conseil des sages, ils s'interrogent sur le fait qu'ils ont été audités mais qu'ils n'ont pas eu le retour sur ce travail. Sur le CESPL, très bien aussi, merci d'avoir analysé et rappelé l'importance du travail qu'a fait le CESPL. Pareil, vous émettez trois hypothèses, comment seront-elles tranchées ? Il faudrait, pour ma part, élargir, évidemment, d'abord aux membres du CESPL ces discussions avant de prendre une décision, puisque vous dites tout de suite que vous, vous êtes favorable à l'hypothèse 3, ce serait peut-être bien de consulter un peu plus de personnes pour choisir entre ces trois hypothèses. D'une manière générale, l'interpellation du Maire est une très bonne initiative, l'amélioration de la plateforme communale aussi, très bien. Il faudra bien sûr qu'on puisse. comme vous l'avez noté, au moins les élus, et puis la population, savoir ce qu'il en est du nombre d'interpellations, du nombre de personnes qui interviennent et quelles sont les préoccupations puisque, comme vous l'avez bien dit Michel, on ne sait pas, nous, qui interpelle le Maire. D'une manière générale donc, la question se pose de comment sera faite la diffusion de ce rapport et surtout comment vous allez faire pour que les seyssinois se l'approprient. C'est une question tout à fait objective que je vous pose, je n'ai pas la réponse. Mais ce que je constate, c'est que vous avez éliminé, quand même, à mon avis, assez rapidement le fait que certaines communes travaillent avec les habitants sur des projets participatifs avec des budgets participatifs. Vous nous expliquez que c'est d'un intérêt limité et vous éliminez carrément cette proposition. Et pourtant nous, on considère que c'est important parce qu'elle a le mérite de parler aux habitants qui sont éloignés de la vie communale. On pense, contrairement à ce que vous avez dit, que les habitants éloignés de la chose politique trouvent du sens à s'intéresser à une question toute proche de chez eux. dans leur rue, dans leur immeuble, et qu'à partir de ces sujets ils peuvent, parce qu'ils vont construire un projet, s'intéresser à la vie communale, s'intéresser aux services communaux, puisqu'il faudra qu'ils budgétisent, qu'ils sachent comment on travaille, comment on fait un projet et comment on le finance. Donc le fait de partir de choses très concrètes, pour nous, c'était un axe qui nous semblait très important à développer et j'étais étonnée que, là encore, dans votre présentation, vous balayiez ce sujet en considérant que ce n'est pas intéressant. Dernière remarque, c'est sur les commissions. J'étais amusée que vous pensiez important les commissions, puisqu'au début de ce mandat, on nous a expliqué qu'il y avait beaucoup trop de commissions et qu'il fallait en supprimer. Et effectivement, il y en a assez peu et elles ne sont pas du tout ouvertes au monde associatif, comme il y en avait un certain nombre avant. Et puis il n'y a que les commissions municipales qui existent, il y en a des simples. Et il y a quelques commissions, comme la commission déplacements doux, c'est la seule à ma connaissance, qui est ouverte aux habitants de la commune. Votre dernière proposition, amusante, la conférence du consensus, ça vient de sortir, très bien. On en prend acte. Ça nous amuse, je suis désolée, parce que jusqu'à maintenant, on nous expliquait qu'on ne pourrait assister qu'à telle commission, que ce serait très limité. Là, vous êtes en train de nous expliquer qu'il va falloir faire quelque chose de beaucoup plus large. Très bien. Nous en prenons acte et nous espérons que cela ne sera pas que des mots. »

M. HUGELÉ: « Merci pour ces remarques, auxquelles on va répondre mot pour mot parce qu'il y a des choses qui sont visiblement peu comprises ou mal lues. Auparavant, est-ce qu'il y a d'autres interpellations, d'autres réactions ? Non ? je vais laisser Michel VERGNOLLE. »

M. Michel VERGNOLLE: « Merci M. le maire. Je vais m'exprimer, non pas en tant qu'élu ni même en tant qu'ancien élu, mais j'étais chargé d'une mission de réflexion, d'animation. C'est donc ce que j'ai essayé de faire avec l'appui de Jihène. Ça amène à des visions qui sont à la fois une vision, comme disait Catherine, « vous », je ne sais pas bien qui était le « vous ». Il y a des choses qui sont écrites, qui sont de l'ordre de ce qui était voulu par consensus, quelque part, au sein du CTC pour définir, retenir telle ou telle orientation. Je n'ai Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022

été que la petite main qui a écrit ce qui avait été dit ou décidé. C'est pour ça qu'à la suite de tout ça, je me suis permis, en tant que chargé de mission, d'avoir une réflexion, quand je regarde comment nous avons fonctionné, Jihène a partagé cette réflexion avec moi. On regarde comment ça a fonctionné, les difficultés, on a pris un peu de recul et ça donne lieu à ces réflexions. D'autant plus que vous avez eu un rapport qui aurait dû être discuté, au niveau du conseil précédent qui n'a pas eu lieu, qui avait été supprimé, donc ça avait été reporté et entre temps nous avons eu un autre CPC, d'ailleurs qui nous a permis d'être un peu plus à l'aise pour mieux terminer un certain nombre de propositions et aborder certains aspects qu'on n'avait pas vu jusqu'à maintenant. La difficulté, c'est que les instances de démocratie participative ou de participation citoyenne, ce que je préfère personnellement comme approche, cela demande de la flexibilité. Et dans le temps, quand on est trop contraint par un ensemble d'instances qui doivent passer les unes derrière les autres, le citoyen, au bout du troisième échelon, il n'y comprend plus rien, il s'en va. Il faut de la flexibilité dans la réponse, dans la demande qui est faite et ne pas toujours attendre. Le temps des instances et le temps du besoin et du débat entre les citoyens, ce n'est pas toujours le même. Voilà pourquoi tout ce qui a été dit, tout n'a pas été vu devant le CPC. Toutes ces idées n'ont pas forcément été vues devant le CPC, d'autant plus que, je vous rappelle qu'à la fin nous avions 50 % de présents, à peu près toujours le même noyau qui était là.

Le conseil des sages n'a pas discuté le rapport. C'est vrai et pas vrai. Il n'a pas eu le rapport en tant que tel dans les mains, c'est vrai. Mais il y a une raison à cela. Jihène pourra peutêtre en dire un petit mot. »

Mme Jihène SHAÏEK: « Il y a un membre du CPC qui est aussi au conseil des sages. Ils étaient là, on a discuté avec eux. On a aussi invité un animateur. Ils étaient présents quand on a présenté le rapport. D'autant plus que là, il fallait le présenter au conseil et après le présenter au conseil des sages. Il y avait un ordre à respecter. »

M. VERGNOLLE: « Maintenant, si vous actez ce rapport, il peut être tout à fait diffusé. Les moyens de la diffusion, c'est autre chose. L'élargissement aux membres du CESPL, pour la réflexion, les trois hypothèses. Les trois hypothèses, peut-être que c'est passé un peu vite, les trois hypothèses qui ont été passées à l'écran ont été définies dans une réunion où il y avait deux ou trois membres du CPC et les anciens du CESPL qui ont bien voulu venir. Tous ont été convoqués, me semble-t-il et un tiers est venu et a consacré du temps, parce que ça a donné lieu à un travail de toute une soirée, et qui a défini ces trois hypothèses. En tous cas, ce que disaient les anciens du CESPL, c'est que c'est une instance qui est nécessaire, donc utile. Et ça, ça a été repris par le CTC.

L'interpellation, bien sûr, on est d'accord, il faut trouver le moyen de doper cette formule qui permettrait un peu à la population d'être en dialogue direct avec le Maire, mais pas seulement qu'avec le Maire. L'interpellation vaut aussi, dans la plate-forme c'est prévu comme ça, mais c'est comme ça dans la vie, on s'adresse au Maire, on ne s'adresse pas au conseil, on ne s'adresse pas au CPC, on s'adresse directement. Sur l'interpellation, la dernière des dernières qui est sortie il y a 48h, elle nous vient d'un département, bien ailleurs. Il nous dit que nous avons des petits cartons pour les zones bleues, les zones affichage, qui sont très intéressants et il fait une collection de ce genre de choses donc il nous en demande un. Comme quoi ce n'est pas vu par nos citoyens mais c'est vu beaucoup plus loin.

Comment faire connaître ce rapport, là ce n'est plus de notre ressort, ce n'est pas de la mission. Là, c'est à vous de définir comment le faire connaître. Faites-le connaître dans les instances où il y a de l'activité citoyenne, de l'activité collective. Mais je crois qu'il faut mettre en œuvre, M. le maire l'a rappelé, j'en suis fort aise, il faut retravailler cette plate-forme pour qu'il y ait un dialogue qui soit manifeste. Encore une fois, ce n'est pas un énième réseau social où on dit tout et n'importe quoi, où on s'exprime sur la bile que l'on veut bien déverser. Il y a des formes, il y a des respects et il y a une conduite. Dès lors que la conduite, celui qui aura la charge d'opérer la « police » sur les débats, il rend compte par un document, par une intervention, devant le conseil. Parce qu'il n'y a pas d'autre solution et d'autre terme que le conseil. Il rend compte de ce qu'il a fait, pourquoi et comment il a maintenu un état de discussion qui soit correct.

Sur les budgets participatifs, j'ai travaillé pas mal cette question. Et c'est vrai Catherine, c'est quand même un élément qui permet à des citoyens de trouver du sens à leur action, ou du

sens public. Ça peut être un moyen pédagogique. Mais vous qui êtes des politiques et qui définissaient une politique, pas dans le sens de petites décisions, vous devez voir le terme, la distance. Dans cette distance, s'enfermer là-dedans et ne faire que ça, c'est le grief que je fais, on voit bien que ça ne va pas. On amuse les gens, alors qu'on pourrait faire bien mieux. C'est un peu le rôle du CESPL qu'on na pas suffisamment élargi, au sens de sa connaissance des sujets qui étaient traités, qui était de dire, quelque part, des citoyens doivent pouvoir avoir un accès, un regard sur les politiques, les enjeux, l'avenir de la commune, et donc prendre là aussi de la hauteur. Il faut de l'aide, il faut de l'appui, de la compétence, de la pédagogie, mais c'est bien plus ambitieux que de dire, pardonne-moi, il m'arrive d'être mauvaise langue, de dire « je te donne trois sous, tu vas installer trois bancs et il faudra discuter de l'endroit où on les met. » J'exagère, parce que tout n'est pas ça. Mais avec la caricature, quelquefois, on voit bien. Le problème c'est que je vois trop de communes qui ne s'enferment qu'à ça et je voudrais qu'on aille plus loin. Je voudrais par exemple, que notre budget municipal avec ses orientations, soit mieux partagé par l'ensemble de la population. Peut-être que le CESPL peut répondre et aider, s'il est présent sur une plate-forme, ca peut aider à développer. Le chargé de mission et, je pense, le président qui me soutient sur ce sujet, on doit pouvoir encore faire mieux. Il faut savoir que la Métro nous a consultés sur le travail qu'on faisait, les difficultés, comment on avait fait notamment pour désigner les citoyens. C'est bien. On ne veut pas forcément que Seyssins ait toujours de l'avance, mais quand elle l'a, c'est pas mal. »

M. HUGELÉ: « Merci Michel. Jihène, est-ce que tu voulais compléter? »

Mme SHAÏEK: « Je voulais juste apporter une précision par rapport aux membres du CESPL. Il y a deux membres du comité de participation citoyenne qui étaient d'anciens membres du CESPL. On n'a pas fait les choses de notre côté, ils étaient bien là, ils ont participé aux travaux et on a pris aussi leur avis. »

M. HUGELÉ: « Tout à fait. Michel veut compléter. »

M. VERGNOLLE: « Jihène, tu m'as donné l'idée, sur le CESPL, d'une chose que je n'ai pas dite. On a intérêt à remettre en place un CESPL. Quand on voit les enjeux des communes aujourd'hui face aux problèmes de budgets, d'orientations, d'équipements. Toutes sont percutées par l'actualité mondiale et nationale. Il faut partager les difficultés, vous devez les partager au maximum avec la population, c'est la meilleure réponse qu'on pourra donner pour Seyssins. C'est l'intérêt général. »

M. HUGELÉ: « Absolument. Catherine BRETTE veut rebondir, ce qui nous amènera à rebondir sans doute. C'est tout l'intérêt de cette démarche participative. Cela suscite des débats particulièrement intéressants. »

Mme BRETTE: « Ce n'est pas pour rebondir, c'est une question que j'ai oublié de poser. Vous suggériez qu'il faillait que le conseil des sages s'appuie sur le service chargé de la participation citoyenne. Quel est-il ? Sur qui vont-ils pouvoir s'appuyer ? »

M. VERGNOLLE: « Je ne suis pas en charge de l'organisation administrative au sein de la commune. Nous avions à un moment donné un appui. Suzanne avait une partie de son travail sur le sujet. Nous avions un appui avec Baar, qui nous aidait aussi à le faire et on avait souhaité que ces deux appuis puissent se rencontrer. C'est un souhait mais maintenant, il faut peut-être voir comment s'adapter, le faire vivre. Il y a encore un travail à faire, il faut encore rencontrer et peut-être aider. On voit bien, en tous cas, que le conseil des sages ne peut pas fonctionner simplement en vase clos. D'ailleurs, ils se plaignent, quelquefois, du manque de réactions du concitoyen. Vous avez vu le nombre de sujets, ils ont travaillé sur un nombre de sujets non négligeable. Nous entrons dans l'ère des réseaux, dans laquelle on peut trouver un maximum d'expression. Faut-il encore l'organiser pour que ce soit bien fait, parce qu'on peut aussi se planter complètement. Si c'est pour refaire Facebook ou je ne sais trop quoi, ce n'est pas la peine. Néanmoins, il faut créer une envie de s'informer, de se tenir au courant, de regarder ce qui se passe et de participer. Si on veut créer cette envie, en sachant qu'on n'aura jamais 100 % de la population, qu'on en aura peut-être beaucoup moins, mais par effet de dominos, quand vous déplacez un domino,

vous avez des chances d'en déplacer un deuxième, un troisième... »

Mme BRETTE : « Je n'ai pas la réponse. Il n'y a personne qui s'occupe, au niveau des services, particulièrement, de la participation citoyenne ? »

M. VERGNOLLE: « Le service, c'était Suzanne TEMELKOVSKI et une stagiaire que nous avions, qui n'est plus là parce qu'elle a fini son stage, donc on compte sur Suzanne. Après, ça va dépendre aussi des formes que prendront les décisions que vous aurez à tenir sur la suite. On verra avec le conseil des sages dans quelques temps. Le conseil des sages a déjà une aide, plutôt d'organisation. »

M. HUGELÉ: « C'est le CCAS. Pour compléter ce que dit Michel, il faut être très clair. Il ne faut pas avoir des ambitions et imaginer qu'on a les moyens de communes de 150 000 habitants, soyons très clairs. Il faut aussi qu'on accepte de jouer dans notre cour. Notre cour est celle d'une commune de moins de 10 000 habitants, une commune où le Maire est à portée de gifle, de remarques en tous cas et d'enqueulades. Il y a la masse salariale, l'importance du budget. Les budgets participatifs, dans les communes qui font de la participation citovenne, dans les grandes communes, les communes centre. Pour celles qui ont voulu mettre en place des organisations très administratives, organisées sur le papier, des concertations. On a beaucoup parlé, on a beaucoup glosé ces dernières années sur le modèle de concertation de la Drôme, je crois d'ailleurs que c'était votre modèle qui n'a duré qu'un mandat, avant d'être complètement évacué par les citoyens. C'est l'échec d'une vision de l'organisation de la citoyenneté. On est ici, non pas dans une vision planifiée, administrative, organisée. Il faut aussi laisser sa part à la spontanéité. C'est bien ce que nous révèle le rapport de participation que Michel et Jihène viennent de nous présenter. On est dans une proximité de village où les adjoints, le Maire, sont en capacité, sans en passer par le conseil municipal, le vote, spontanément de monter des groupes de travail, d'organiser à l'échelle d'un quartier, d'une rue, d'un lotissement, la concertation, l'animation et les projets. Le dernier en date, le meilleur exemple, c'est encore bien les projets des jardiniers de la Plaine. Voilà un projet qui s'est monté avec une grande spontanéité, par la volonté de citoyens d'exprimer un besoin, un intérêt pour les questions écologiques et qui a rencontré la volonté d'une équipe municipale qui a au cœur de son projet, l'amélioration de la réponse à la transition écologique, la transformation du territoire et la volonté de donner pleinement aux habitants, aux riverains, aux riveraines, les moyens de s'exprimer. C'est ca la concertation, c'est la spontanéité. Ce n'est pas les plans votés à 10 ans, sans tenir compte de la réalité économique, financière, des ressources humaines, de l'animation, complètement déconnectés comme le Gosplan. On n'est pas ici dans cette approche-là. Donc les budgets participatifs, on laisse ca à la ville centre, avec des résultats qui sont ce qu'ils sont, qui sont intéressants, qui ont mobilisé un certain nombre d'habitants, mais dont on n'a pas fait une information démesurée ni péremptoire. On a été discret sur les résultats de ces démarches. Les budgets participatifs, c'est intéressant quand on a des moyens, des problématiques qui dépassent la capacité d'un élu à aller au-devant de ses citoyens, à les rencontrer, à leur serrer la main, à discuter, à les réunir dans une salle. Ce n'est pas le cas de Seyssins. On est dans un village, on voit les conseillers des sages, ils peuvent nous passer une engueulade. On voit les conseillers municipaux, ses voisins, les riverains, les présidents d'associations tous les dimanches. Ils nous tirent l'oreille, ils nous disent « mettez en place un groupe de travail » et on le fait. C'est ça, le rôle des élus et de la participation citoyenne. Il faut, en plus, lutter absolument contre la déconnection et l'opposition systématique de la représentation élue et de la représentation spontanée citoyenne, ou alors on fait le jeu des extrêmes, ce ceux qui rejettent et qui alignent les français les uns contre les autres. Ce n'est pas notre choix. Notre choix ce n'est pas Saillans, ce n'est pas Grenoble. C'est un choix intermédiaire, avec des citoyens tirés au sort, avec des gens qui, spontanément, ont le sourire et viennent participer, qui ont envie de s'investir, de poser des questions, de prendre des initiatives, de jardiner la ville avec nous, de faire des choses. On est dans la proximité, dans la convivialité et ça fonctionne plutôt bien. Regardez le groupe de travail sur la médiathèque, c'est un vrai groupe de participation citoyenne, des experts, des gens qui se sont investis, des citoyens volontaires. Ca tisse du lien, de l'animation, ca sort hors les murs. On est dans le potager, dans la vie de quartier. C'est tout ce que Michel et Jihène viennent de nous présenter. Il n'y a pas que Michel, Catherine, tu parlais du travail de Michel. Heureusement qu'il nous booste et qu'il nous fait part de son expérience, je le salue encore.

Mais il ne faut pas oublier qu'il y a Jihène qui nous a représentés. Je veux saluer son travail. C'est bien sympa de regarder toujours vers le passé, c'est bien l'apport d'une expérience comme Michel. Mais Jihène, avec son enthousiasme, son sourire, sa fraicheur. Je veux saluer aussi le conseil des sages encore une fois. Et puis vous avez peut-être mal lu, mal compris, mais il y avait dans le CPC des sages, des gens du CESPL, ils étaient là, ils ont contribué à améliorer. Il n'y a pas de service de la vie associative à Seyssins, c'est un choix qu'on assume à l'issue de cette démarche. Par contre on a voulu, pendant toute la durée de la démarche, se donner les moyens, avec l'apport, l'appui, et je veux la saluer aussi, de Suzanne TEMELKOVSKI qui s'est démenée en plus de ses missions, qui a accompagné deux alternants, deux stagiaires, un garçon et une fille qui se sont relayés aux côtés de Michel et de Jihène, qui ont permis d'organiser la réflexion, des débats qui aujourd'hui aboutissent à ce beau travail, ce beau compte-rendu. Vous avez encore confondu un truc, je veux préciser parce que je ne veux pas qu'il y ait de confusion. Vous avez confondu les propositions du CPC et celles de « vous ». Il y a deux instances ce soir, il y a le conseil de participation citoyenne qui fait son rapport et il y a le conseil municipal, l'équipe municipale, dans la même salle ce soir. La conférence du consensus, et l'hypothèse 3 qui est celle du CPC, que vous semblez nous attribuer, non, il y a des préconisations, on est bien dans le travail du CPC. la libre parole des citovens qui ont été tirés au sort. Il ne faut pas essaver d'amalgamer ou d'enfermer dans des rôles, dans des cases. On est sur une démarche très ouverte, avec un regard critique de citoyens, une trentaine, plus quelques experts qui étaient là pour nous éclairer, quelques sages, quelques citoyens aguerris dans le CESPL. Cela nous donne une photographie assez fidèle de ce qu'est Seyssins aujourd'hui, c'est-à-dire l'aboutissement d'un certain nombre d'instances, depuis plusieurs années, qui méritent de vivre avec des gens qui ont envie même si parfois ils désespèrent d'être trop peu nombreux ou de la vitesse de transition de l'information, ils ont envie. Il ne faut pas se priver de cette énergie. C'est ce qu'on veut retenir, l'équipe municipale, c'est qu'il y a de l'énergie, des gens qui ont envie de participer, de s'investir, de donner leurs avis. Nous ça, on va le retenir et on va revenir devant le conseil municipal avec des propositions. Mais auparavant, on ira discuter un peu avec le conseil des sages sur comment on peut récupérer l'énergie qu'il y a au niveau du CPC, on ira aussi un peu discuter avec le CESPL, le CMJ pour savoir comment on peut transformer cette énergie, cette appétence pour le dialogue public. Ce qui ne nous fera pas lâcher tous les projets de proximité, les groupes médiathèque, jardin dans les quartiers, vie associative, j'en passe et des meilleurs. On a cette tradition, ce n'est pas d'aujourd'hui, mais ne nous enfermez pas dans des démarches qui systématiquement sont verrouillées, votées, quadrillées, encadrées. On a nous, au contraire, la volonté de rester sur des choses très ouvertes et d'associer de façon spontanée les habitants, comme on le fait toutes les semaines. Il n'y a pas beaucoup de mois qui passent sans qu'on ait des réunions publiques. C'est tout ce qui transparait dans ce rapport et dans cette préconisation du comité de participation citoyenne qui nous oblige. Après ces échanges, parce que je vois le temps qui tourne aussi et il y a encore plein de beaux sujets ce soir, je vous propose de prendre acte, parce que c'était bien l'objet de ce soir, du travail du conseil de participation citoyenne qui a mené cette mission d'évaluation de tout ce qui se fait à Seyssins depuis des années, de saluer Jihène pour son travail, Michel VERGNOLLE avec elle, de saluer tous ceux qui ont participé à tout ca et de nous donner rendez-vous à nouveau, dans guelques semaines, pour la transformation de ces propositions en actes concrets et en propositions concrètes. Merci beaucoup pour votre présence ce soir et pour cet échange. »

L'assemblée applaudit M. Michel VERGNOLLE.

074 - RAPPORT D'OBSERVATIONS ET DE PROPOSITIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Rapporteure : Jihène SHAÏEK

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Consultatif de Participation Citoyenne, dont la création ainsi que les modalités de réalisation et de fonctionnement, ont été approuvées par délibération du conseil municipal du 16 novembre 2020, présente son rapport d'évaluation des instances participatives et ses Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022

propositions.

24 Seyssinois tirés au sort et 8 volontaires choisis en fonction d'une expérience reconnue, ont été invités pour une première réunion du CPC en juin 2021. De juin 2021 à mai 2022, sous la coordination de sa présidente et l'animation d'un chargé de mission, le CPC a consacré 6 sessions de travail aux thématiques suivantes :

- l'audition des représentants des instances de participation citoyenne à Seyssins le Conseil Municipal Jeune (CMJ), le Conseil des Sages (CDS) et le Comité d'évaluation des services publics locaux (CESPL),
- la présentation du projet métropolitain de participation citoyenne,
- l'étude du projet de charte métropolitaine de la participation citoyenne,
- l'élaboration de la plateforme municipale de consultation citoyenne.
- la création d'un outil de travail et d'échange entre membres du CPC,
- la mise en œuvre du principe d'interpellation du Maire sur le site de la commune,
- la construction du rapport d'évaluation des instances participatives précitées et de propositions d'évolution.

Le conseil municipal, Après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 novembre 2020 approuvant la création, les modalités de réalisation et de fonctionnement d'un Comité consultatif de Participation Citoyenne;

Vu le rapport d'observations et de propositions du Comité consultatif de participation Citoyenne, joint à la présente délibération ;

Sur proposition de Madame Jihène SHAIEK, conseillère municipale déléguée à la participation citoyenne ;

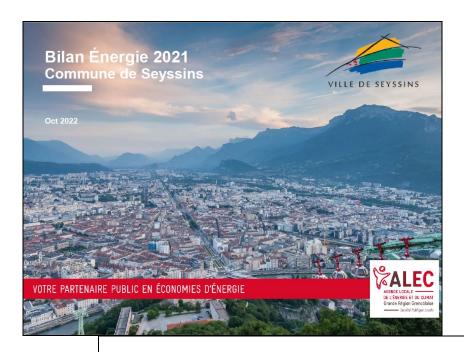
• Prend acte du rapport d'observations et de propositions présenté par le chargé de mission, relatif aux travaux du Comité consultatif de Participation Citoyenne.

Mme Célia BORRÉ quitte la salle du conseil.

M. Fabrice HUGELÉ: « Je veux appeler un deuxième intervenant ce soir en la personne de Xavier FIGARI. Je le remercie d'avoir été patient, on l'avait prévenu que ça risquait un peu de durer. Merci d'être venu ce soir et d'être resté avec nous. Xavier FIGARI, qui représente l'Agence de l'Energie et du Climat, qui vient nous présenter le bilan énergie en canon avec Julie de BREZA, première adjointe chargée de ces questions. »

Mme Julie de BREZA: « Merci M. le maire. Ce que je vous propose, c'est que Xavier vous présente le bilan énergie 2021 comme il le fait tous les ans et qu'ensuite on puisse répondre aux questions que vous avez. Ce bilan a été vu, déjà, en commission. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. »

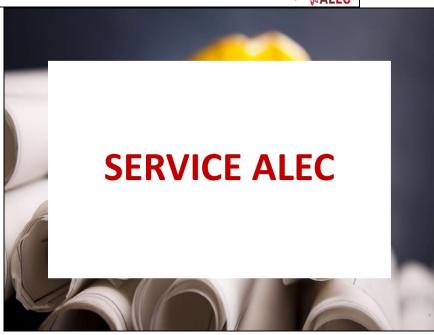
M. Xavier FIGARI, représentant de l'ALEC, présente, à l'aide d'un diaporama, le bilan énergie 2021.



Bilan énergétique 2021

- Service ALEC
- o Eléments de contexte
 - ✓ Evolution rigueur climatique
 - ✓ Evolution prix des énergies
 - \checkmark Evolution consommations énergétiques et émissions GES
- o Évolutions dépenses et consommations énergétiques
 - ✓ Les bâtiments
 - ✓ L'éclairage public
 - ✓ Les véhicules
- Actions passées et futures





Service Ale

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Des conseils indépendants en économie d'énergie

Association créée en 1998

Missions : « impulser et mettre en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie et de lutte contre les changements climatiques sur le territoire de l'agglomération grenobloise ».

Une équipe de + 40 personnes au services de publics variés : communes, bailleurs sociaux, institutionnels, entreprises, copropriétés, particuliers, ...

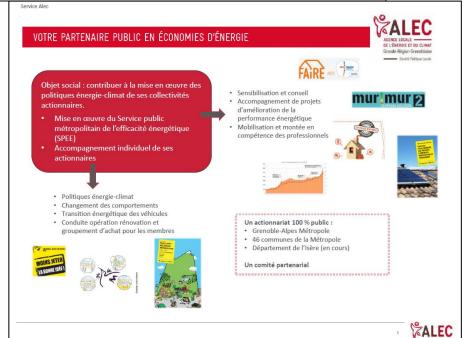
Depuis mai 2020

La mise en œuvre du SPEE (Service Publique de L'Efficacité Energétique) est confiée par la Métropole à l'ALEC.

L'ALEC ne pouvait donc pas rester une association loi 1901

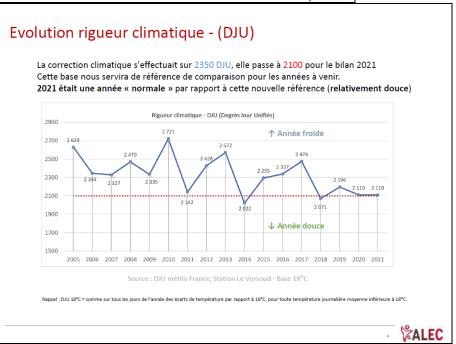
Elle est devenue une SPL (Société Publique Locale).

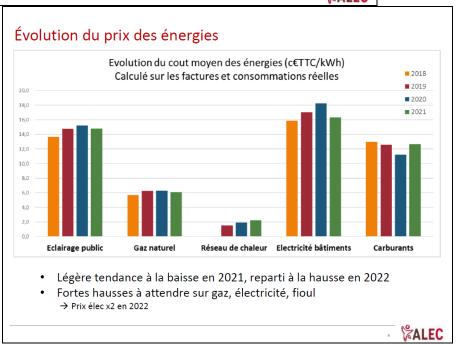






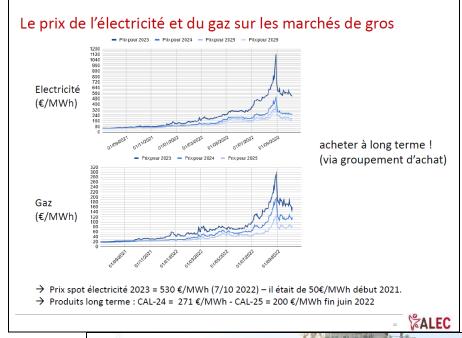




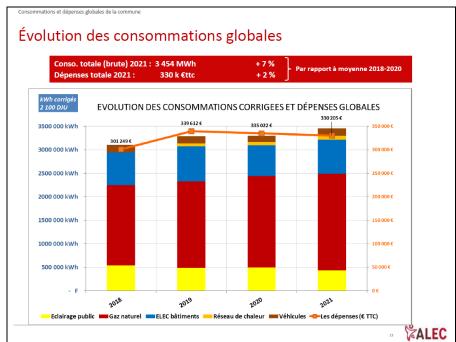


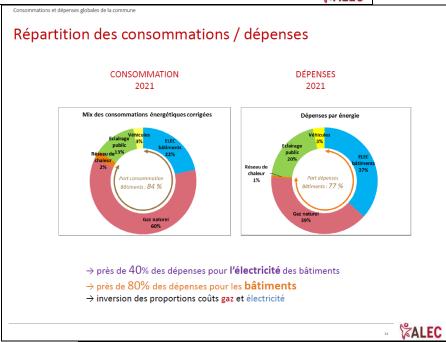
- → Baisse des capacités du nucléaire (32 réacteurs à l'arrêt sur 56) et de l'éolien, nécessitant le recours au gaz, charbon et fioul, à niveau de consommation équivalent. Coût élevé dû en partie au coût CO2.
- \Rightarrow Les énergies fossiles sont soumises à de fortes fluctuation en raison du contexte géopolitique et des approvisionnements (ex : incendie d'une usine de GNL aux USA : 20% de production en moins)
- → Prix de marché de l'électricité va forcément augmenter dans les mois à venir
- → TE38 a annoncé +43% en 2022, et entre +70% et +98% (x2) en 2023

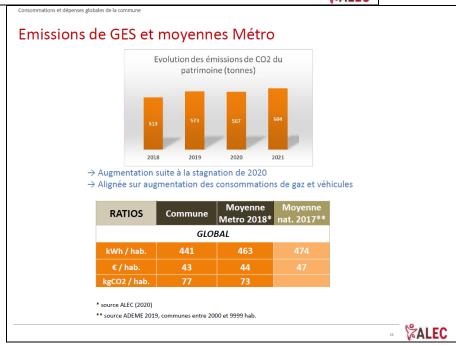




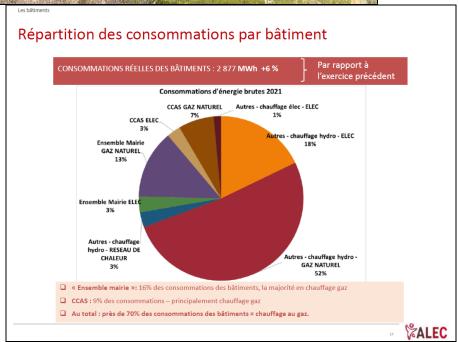


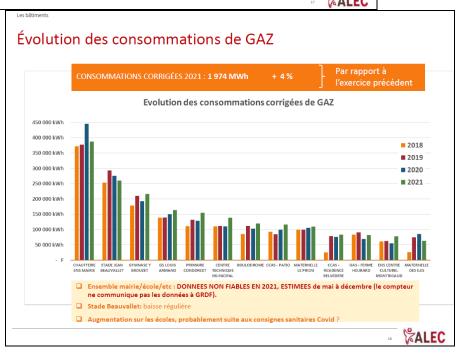


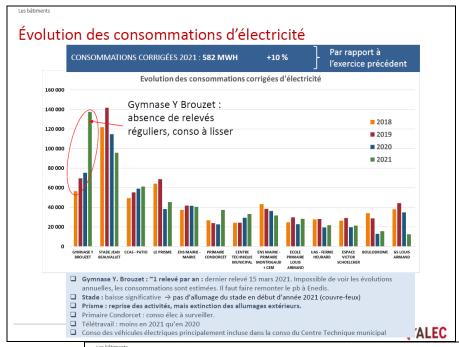


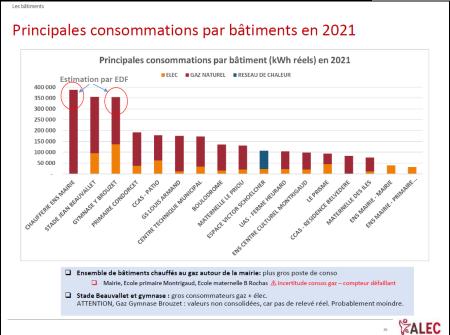


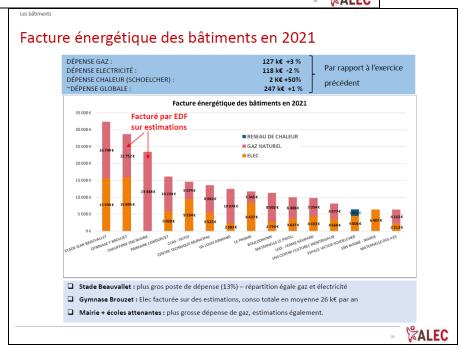












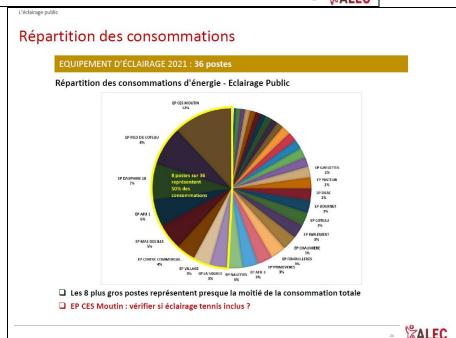


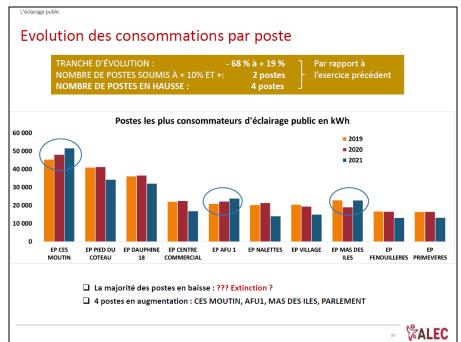




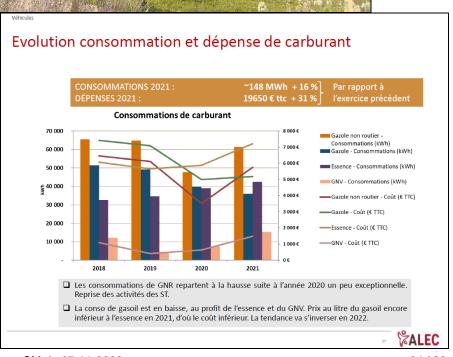
- ☐ Consommations : tendance à la baisse depuis plusieurs années (3h d'extinction en cœur de nuit depuis juillet 2018, baisse d'intensité et technologie led, forte baisse en 2021 avec augmentation des extinctions nocturnes et expérimentations adaptées aux couvre-feux et arrêts de la circulation des transports en commun.
- □ Dépenses: suivent sensiblement la trajectoire des consommations, mais fortes hausses à prévoir en 2022. Le seul moyen de limiter la hausse sera de limiter encore la consommation. A savoir que depuis mai 2022, extinction de 22h30 à 5h Haut Seyssins, de 23h à 4h45 centre et village et de 1h30 à 4h45 quartier plaine et Prisme.











Mme Julie de BREZA présente les actions envisagées pour 2023.



Actions

Actions envisagées 2022/2023

Bâtiments:

- Maintenir et contrôler les températures de consigne,
- Sensibiliser les agents municipaux et usagers à l'utilisation raisonnée de l'électricité,
- Protéger les thermostats pour empêcher les utilisateurs de dérégler les programmations,
- Rénover l'école du Priou.
- Étudier les rénovations des bâtiments suivants: gymnase Beauvallet, Blanche Rochas, Mairie, Patio;
- Prévoir une analyse énergétique patrimoniale globale 2023 et suivantes ;

Éclairage public :

- Poursuivre l'extinction totale en cœur de nuit par secteurs (1h30 à 4h45 quartier Plaine/ Prisme, 23h à 4h45 quartier Centre et Village, 22h30 à 5h Haut Seyssins),
- Poursuivre l'extinction automatique des illuminations de Noël,
- Poursuivre la mise en place d'équipements à leds ;
- Signer la charte de protection du ciel et de l'environnement nocturne du Parc du Vercors en plus de la charte Lumière de la métro;
- Poursuivre la sensibilisation des habitants et usagers (Mois de la Nuit);



Actions

Actions envisagées 2022/2023

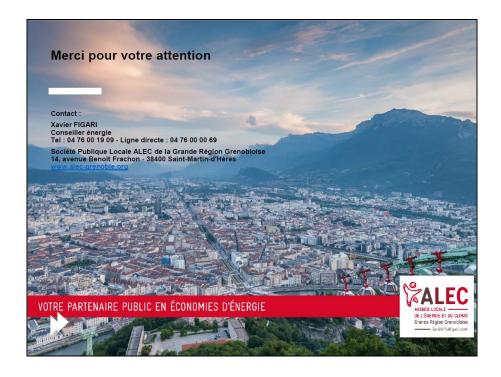
Véhicules et engins municipaux :

- Améliorer la gestion (suite aux nombreux renouvellements dans la flotte par des véhicules électriques);
- Sensibiliser les agents municipaux à la limitation des déplacements et à l'utilisation des modes de déplacement doux et partagés (véhicules électriques et gaz, vélos électriques, accès aux voitures autopartagées Citiz);

Actions prioritaires:

- Adapter les consignes de chauffage des établissements sportifs à des plages horaires plus proches des besoins réels,
- Concentrer autant que possible les plages d'utilisation des salles afin de limiter les besoins,
- Sensibiliser les différents usagers des bâtiments communaux (agents communaux, responsables associatifs, ...).





M. Fabrice HUGELÉ: « Merci Julie. Voilà un bilan consolidé. Je veux remercier également Xavier FIGARI d'être resté avec nous, d'être venu nous rendre visite ce soir et pour le travail de suivi et de conseil tout au long de l'année. C'est précieux, parce qu'on traverse des périodes complexes. L'analyse que vous faites des flux énergétiques, des coûts et de leur évolution, nous permet d'ajuster. On voit qu'on a encore de la marge de manœuvre à Seyssins, parce qu'on a aussi un ratio au mètre carré par habitant qui est assez important. Mais on a peu de marge de manœuvre, parce que sur les politiques publiques, on a été assez loin, assez vite ces dernières années par rapport à beaucoup de communes qui sur certains sujets, il faut toujours faire preuve d'humilité, comme l'éclairage public par exemple, on a pas mal d'avance. Sur les températures de chauffe, de consignes dans nos bâtiments publics, on a aussi un peu d'avance. Je parle des gymnases. Voilà quelques années, ça avait pas mal grogné, on avait pris cette décision d'avancer vers une température de consigne, qui est celle que le gouvernement donne aujourd'hui. Mais il reste encore, potentiellement, Julie en a parlé beaucoup, des choses à faire et ces pistes de travail, on les étudie en toute concertation avec les usagers, avec les utilisateurs de nos espaces. Il s'agit de prendre acte, comme sur le rapport précédent, mais non sans avoir entendu chacun. Eric GRASSET a levé la main. »

M. Eric GRASSET: « Bonsoir à toutes et tous. Merci pour la présentation qui nous intéresse comme conseillères et conseillers municipaux mais qui, j'espère, intéressera les seyssinoises et les seyssinois qui nous regardent. Si nous avions souhaité, en début de mandat, que le conseil puisse être transmis à distance, c'était aussi pour qu'ils puissent bénéficier de ce qui était débattu en conseil municipal et pour pouvoir voir les documents. Je voudrais revenir sur la longue histoire de Seyssins. Je l'ai déjà fait mais je pense qu'il est toujours bon, et j'ai entendu Michel VERGNOLLE tout à l'heure qui disait qu'on était souvent, toutes et tous, centrés sur des aspects thématiques qui nous intéressaient davantage et qu'on en oubliait un certain nombre de choses. Je vais donc refaire un petit point sur l'histoire des économies d'énergie et rappeler qu'à Seyssins c'est dans les années 90, je vois Fabrice HUGELÉ qui en rigole de ce que je vais raconter mais ce n'est pas très grave, on est habitué à ses railleries. Ça ne nous pose pas de soucis, Fabrice, ne t'inquiète pas. On s'est complètement habitué à cela et quand on entend Michel VERGNOLLE parler de conférence de consensus, c'est vrai que ca nous fait un peu rigoler aussi, on apprécie Michel VERGNOLLE, il n'y a pas de souci. Sur l'énergie, c'est un agent de la Ville, un peu tout seul, qui finalement, moi je n'étais pas dans la majorité, comme quoi on ne peut passer de la majorité à l'opposition et vice-versa, c'est ça la force d'une démocratie. On souhaite à la majorité de passer dans l'opposition, très sincèrement, pour voir ce que ça peut donner. Vous verrez, c'est très intéressant, ça permet aussi de retravailler des choses, de faire un certain nombre de choses. Fabrice HUGELÉ, quand vous serez dans l'opposition, dans

quelques années, vous verrez comme c'est très agréable.

M. HUGELÉ: « Oui, au fait. »

M. GRASSET: « Si on prenait le temps de parole des uns et des autres, je ne pense pas que ce soit moi qui monopolise le plus la parole. Cet agent, tout seul, il travaillait dans son bureau, pas contre l'équipe municipale de l'époque, mais qui ne voyait pas ça d'une manière extrêmement importante dans les années 90. Nous étions en contact avec lui, on sentait bien qu'il y avait un vrai projet autour de ça, mais c'est pour vous montrer comment le fait d'étudier, d'avoir des données pour pouvoir travailler, c'est quelque chose d'absolument fondamental sinon on émet des hypothèses qui sont sans fondement. En 1995, lorsque la minorité est devenue majorité, on a acté la nécessité qu'il fallait économiser l'énergie, acté la nécessité également qu'il fallait mesurer les consommations et s'inscrire dans un travail politique autour de la question des énergies. Je pense que nous avons bien fait. Je pense aussi que celles et ceux qui, parfois, pouvaient avoir des doutes à l'époque, parce que même dans une majorité, il peut y avoir des doutes, celles et ceux qui ont laissé faire, qui ont permis de suivre cela, ont eu raison et ça permet à Seyssins, aujourd'hui, d'être en avance, d'aller plus vite, d'aller plus haut. Et le souhaite à l'équipe majoritaire aujourd'hui, de pouvoir encore faire mieux. Je pense que vous avez encore des marges de progrès pour faire encore mieux. C'est ce que je vais vous dire dans pas longtemps, ne vous inquiétez pas. Pourquoi vous pourriez faire mieux. Catherine BRETTE aurait été Maire en 2020, nous aurions mis en place une délégation autour des questions de travaux et énergie, un élu qui aurait eu cette délégation. La question n'est pas de savoir qui c'est. Parce que nous pensons que c'est un marqueur politique, c'est une façon de peser dans les arbitrages dans une équipe, parce qu'il y a toujours des arbitrages dans une équipe. M. FIGARI a dit « je pense que vous n'avez peut-être pas assez d'argent pour faire un certain nombre de choses », c'est vrai qu'il y a toujours des arbitrages. Nous aurions mis, pour notre part, plus d'argent sur la question de l'investissement pour gagner en efficacité énergétique. C'est aussi des éléments qui nous différencient par rapport à vous, même si nous échangeons avec vous, même si nous faisons des propositions régulièrement pour faire évoluer les politiques publiques telles que nous pensons qu'elles doivent être. On vous aurait aussi dit, on vous a déjà dit, mais un élu qui aurait été chargé parmi vous des questions travaux et énergie aurait pu vous dire que le projet d'extension du gymnase Beauvallet, il peut être attendu, on peut l'entendre, et pour nous, il est pharaonique, non pas la partie isolation qui était extrêmement intéressante, quand vous allez faire ça nous vous suivons, nous sommes d'accord avec vous. Nous pouvons entendre qu'il y a des besoins d'extension du gymnase, mais nous sommes dans une période où nous ne pouvons pas nous permettre cela. Peut-être que les choses reviendront et j'avoue, à titre personnel, je n'y crois pas et peut-être que je me trompe. En tout état de cause, il faut être sobre. Et si en 2020, dans la campagne, nous avons indiqué et marqué que nous pensons qu'il fallait aller vers la sobriété financière, la sobriété énergétique notamment, on est ravi de voir qu'aujourd'hui le président de la République est dans cette logique-là et d'un coup plein de personnes sont dans cette logique-là. Tant mieux, ça veut dire que les choses progressent, la société va s'adapter, c'est parfait. Il faut être sobre, aussi, à l'échelle des politiques locales, puisqu'on ne peut pas simplement faire une politique sur les questions énergétiques avec de la communication, il faut aussi avoir des études, être sobre et efficace. Je voudrais terminer sur la question de la relation avec la Métropole, ça me permettra de faire un lien avec la délibération qui va suivre. Il y a un travail en commun qui est fait avec la Métropole, c'est plutôt extrêmement positif mais il faut aussi parfois, vous disiez Fabrice HUGELÉ, tout à l'heure, que nous étions en avance sur la Métropole. Sur les politiques énergétiques, aujourd'hui, on ne le sent pas. Peut-être qu'on ne voit pas tout, Julie de BREZA pourra très bien nous expliquer sur quoi on est en avance. Nous avons l'impression, quand on voit les chiffres que nous donne Xavier FIGARI, qu'on ne va pas assez vite sur les économies d'énergie. C'est-à-dire qu'on a continué, depuis 3 ans, à dépenser davantage. Nous, nous aurions, dès le début du mandat, fait un plan prévisionnel d'investissement énergétique. Mme MARGUERY, régulièrement, François GILABERT qui travaille pour nous, qui rapporte sur les questions de finances, qui parle de ce besoin de PPI. Nous, nous aurions travaillé sur un élément qui était sur la question d'un PPI avec la question d'énergie et on aurait d'ailleurs fait une délibération qui maniait finances et énergie, parce que nous pensons qu'il y a un lien. C'est pour ça qu'on pense qu'un élu référent travaux, finances, énergie permettrait à la collectivité d'aller plus

vite et beaucoup plus haut. Ne croyez pas que tout ce que vous avez proposé, Mme de BREZA, ne va pas du tout. C'est des propositions d'évolution. Après, vous le prenez comme vous voulez, vous êtes la majorité. Vous nous avez dit une fois en commission « on a gagné, on fait comme on veut ». C'est vrai, néanmoins ça ne nous empêchera pas de parler et de faire des propositions et on continuera jusqu'à la fin, jusqu'en 2026. Nous sommes ravis qu'il y ait une étude d'analyse énergétique globale mais nous pensons que c'est bien qu'elle commence, c'est un peu tard, parce que nous l'aurions fait en 2020. On aurait fait un travail, parce qu'on pense qu'il faut étudier, concerter, programmer et faire. En tous cas, c'est bien de le faire et surtout derrière, que vous ayez les moyens financiers pour faire ces questions-là. Voilà. M. HUGELÉ, maintenant que vous avez fini de chronométrer mon intervention, je vais couper mon micro. »

M. HUGELÉ: « Mais pas du tout, vous interprétez les signes, les gestes, les signes dans le ciel aussi, tout ce qui s'est passé depuis 1990-95. Je veux saluer à nouveau le travail de Xavier FIGARI. Ce n'est pas que de la com, le boulot de l'ALEC.

M. GRASSET: « Je parlais du vôtre. »

M. HUGELÉ: « Ah, nous ce n'est que de la com ? Mais non, on vous a donné plein d'exemples de choses concrètes, de réductions. Je redis, tout à l'heure, la température de chauffe dans nos gymnases, ça date de 2008. C'est en 2008 qu'on a décidé, regardez qui était adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, ça vous surprendra. Je ne vais pas refaire l'histoire comme vous, mais 2008, dans cette commune, je crois que c'était Fabrice HUGELÉ. Il me semble, de mémoire.

M. GRASSET: « II me semble bien, oui. »

M. HUGELÉ: « Il me semble aussi. On a été très anticipateur sur ces sujets. »

M. GRASSET: « À l'époque oui, vous faisiez des choses pas mal ».

M. HUGELÉ: « Il est un peu énervé toujours. Eric GRASSET, il a besoin comme ca de s'exprimer, de refaire l'histoire. Qu'est-ce que vous voulez, c'est une tradition ici. D'habitude il se lève, il claque les portes, il claque les talons. Ce soir, il interprète les signes dans le ciel. C'est la Pythie, c'est Apollon, qui nous écrit l'histoire et qui a gagné, toujours, après, après que les phénomènes se soient passés. Il a toujours gagné, il a toujours dit, il a toujours eu la parole d'or. Je me réfère au travail qu'on met en place avec l'ALEC. Ca c'est du vrai boulot, ce n'est pas de la tchatche, je suis désolé. Parce ce que, ne serait-que que nous annoncer qu'on aurait mis un élu en place avec une délégation énergie et travaux, c'est justement l'intitulé de la délégation travaux d'Emmanuel COURRAUD, qu'on excuse ce soir parce qu'il est malade, il a le Covid, mais qui fait un boulot remarquable depuis le début du mandat avec justement cette délégation. Vous voyez qu'on ne vous a pas attendu. Par contre, on aurait bien aimé que vous regardiez un peu comment s'organise le travail dans les commissions et comment sont portées les délégations, comment sont portées les politiques publiques. C'est bien de nous faire ces propositions, 6 années après qu'on ait engagé ce travail avec Emmanuel COURRAUD qui vient, vous parliez de gestes forts, de gestes politiques authentiques, qui vient lui aussi d'être renforcé dans sa positon et dans son boulot par la nomination de Julie de BREZA, première adjointe. Je crois qu'il n'y a pas eu beaucoup de gestes politiques de ce niveau et de cette ambition sur les mandats qui ont précédés, ni dans le cadre de la responsabilité donnée aux femmes dans cette commune, ni sur la volonté, forte, massive, de mettre en avant, de porter très fort et de façon transversale, ces problématiques et ces questions environnementales. À moins que j'aie loupé quelque chose, mais c'est peu probable. Il me semble m'être beaucoup investi sur ce territoire ces dernières années et n'avoir pas oublié comment se sont construites les politiques publiques et quelle place on a donné aux femmes et aux questions environnementales. Sans vouloir comparer constamment et refaire l'histoire, ce qui est particulièrement déplacé parce qu'aujourd'hui finalement, ce qui nous importe, c'est pouvoir payer la facture énergétique, ce n'est pas simplement redire ce qui s'est passé il y a 25 ans, 30 ans. Les seyssinois s'en foutent. Quand on les voit, et on les voit toutes les semaines, ce n'est pas ça qu'ils nous demandent, c'est qu'elles sont les initiatives qu'on prend pour réduire la facture énergétique. Dans ce que

vous venez de présenter, je n'ai pas vu le début du commencement d'une proposition concrète, à part nous dire « on vous avez dit de nommer un élu à l'énergie ». Merci Eric GRASSET, ça nous intéresse énormément, on l'a fait il y a 6 ans. Nous ce qu'on vous propose, c'est un plan d'actions, qui découle du travail qui est fait avec l'ALEC et qui nous permet aujourd'hui, d'avoir des factures énergétiques qui, contrairement à ce que vous venez de dire, « on paie de plus en plus », oui, il y a des postes où le prix de l'énergie nous amène à payer plus. Il y a des postes où ça coûte plus cher. Mais globalement, la facture énergétique est assez sensible à ce qui se passait autour des années 2010. C'est-à-dire qu'on a produit un effort considérable, malgré l'augmentation du coût de l'énergie, pour arriver à maintenir, à amortir ces dépenses. Ce qu'on propose aujourd'hui, avec les usagers, ce qu'a en partie évoqué Julie de BREZA qui s'est emparée avec vigueur et énergie de ces sujets, mais chacun des élus ici pourrait en parler, Emmanuel COURRAUD s'il était là, Loïck FERRUCCI, Jean-Marc PAUCOD, tous ceux qui sont investis avec les parties prenantes de la commune. C'est une volonté avec les usagers, d'aller plus loin, de réfléchir à l'utilisation que l'on fait des espaces publics. La commune de Seyssins, grâce à votre travail avant, grâce au travail des générations qui nous ont précédés, est dotée d'un patrimoine communal assez exceptionnel. Le ratio au mètre carré public par habitant est au-dessus des moyennes nationales. Donc on a un handicap fort qui sert la vie associative mais qu'aujourd'hui, qu'il nous faut savoir gérer en bons gestionnaires de l'argent public. Si j'attendais des pistes de travail de votre part ce soir, i'avoue que je suis un peu sur ma faim. Beauvallet, on a pris la décision de ne pas faire le projet d'extension. C'est raisonnable, c'est du bon sens qui s'explique, qui se discute. Loïck, Julie, pourraient parler des échanges que nous avons avec les associations pour construire un modèle de sobriété, respectueux, qui prenne en compte aussi les décennies qui nous ont précédés, où on a laissé des gens vivre, exister dans un sous-sol, au moment même de la crise Covid. On les a sortis, on a choisi de sortir les associations de théâtre, qui étaient là depuis 30 ans, dans un sous-sol inaccessible aux personnes handicapées, mal ventilé, mal aéré. On a fait cet effort. Peut-être que ca posait la question, à un moment ou à un autre, d'une extension de Beauvallet. On l'a posée sur la table, on a vu que ce n'était pas raisonnable, que ce n'était pas adapté à l'époque et à nos moyens et on l'a mise de côté. On en discute en concertation, Catherine, avec les associations. On a des groupes de travail, on les rencontre. Cet après-midi encore, Loïck. Les associations sont ici, elles ont bien compris, il y a du bon sens. Et ca avance dans le concret. Ce n'est pas que de la com, je vous assure et on est à la manœuvre sur tous ces sujets. Je peux vous garantir que, même si on n'a pas les réponses à tout et même si on n'a pas la prétention d'être meilleur que les autres, dans la Métropole on est regardé sur certains sujets comme l'éclairage public et un certain nombre d'autres sujets. Je suis très heureux de pouvoir laisser l'énergie, l'expérience, la volonté politique qu'une première adjointe engagée, mobilisée à mobiliser les services, les instances participatives sur ces thématiques, parce qu'il faut absolument qu'on transforme notre territoire, qu'on le rende résilient et qu'on contribue aux objectifs de décarbonation de notre société. C'est absolument indispensable. Avec la Métro, on le fait très bien. Julie, est-ce que tu veux compléter les éléments ? Je redonne la parole à Xavier FIGARI, vous bouclerez puis on vous libèrera. Bernard LUCOTTE a levé la main. »

M. Bernard LUCOTTE: « Deux questions simples. La première concerne les panneaux photovoltaïques du parking du Prisme. À qui profitent-ils? Deuxième question, on a entendu le gouvernement parler de bouclier énergétique pour les PME et les collectivités locales, pour l'année prochaine. Qu'en est-il exactement et qu'est-ce qu'on peut attendre, nous, à Seyssins? »

M. HUGELÉ: « Merci pour ces questions. Nathalie, tu as des éléments? »

Mme Nathalie MARGUERY: « Effectivement, le bouclier énergétique va bénéficier à Seyssins. On est en train de monter le dossier. Nous avons demandé d'ailleurs, en cette fin d'année, un premier acompte de 51 000 €. Cela représentera 30 % de la somme globale que nous allons toucher. Je n'ai pas le détail des critères, en tous cas on rentrera dans les critères. Ça va jouer sur 2023, donc on va toucher en 2022. Ça va jouer sur la variation de l'énergie et aussi la variation de la masse salariale par rapport à l'augmentation du point. Ce bouclier touche les deux aspects. Il sera renouvelé en 2024 dans des montants un peu différents. Je pourrai vous donner les détails lors d'une prochaine commission ressources et

moyens, si vous voulez plus de détails sur cette opération. »

M. HUGELÉ: « Très bien. En parfaite transparence également, en croisement avec les chiffres de l'ALEC. Je vais laisser Julie répondre sur la première partie de la question de Bernard LUCOTTE. »

Mme de BREZA: « Concernant les panneaux photovoltaïques, ils ont été posés par le SMMAG, donc ça ne profite pas à la commune. C'est revendu pour le SMMAG par la Métro, pour être remis dans l'énergie verte et dans le circuit normal. Ce ne sont pas des panneaux qui ont été posés par la commune, l'électricité n'est pas revendue par la commune. »

M. HUGELÉ: « Ce sont des terrains Métro d'ailleurs, c'est le SMMAG. Xavier FIGARI? »

- M. Xavier FIGARI: « J'ai fait l'exercice sur de petites communes, ça ne représentait pas énormément, peut-être que ce sera différent pour vous. Ça représentait environ 10 % de réduction du coût de l'énergie, d'électricité. Ce sera peut-être du même ordre pour vous. Je serais intéressé de savoir. »
- M. HUGELÉ: « On vous dira ça précisément. Ça doit être à peu près les mêmes évaluations. »
- M. FIGARI: « Juste pour vous signaler deux choses. On a eu énormément de requêtes, cette fin d'année, sur tout ce qui était sobriété et sensibilisation des usagers à la réduction des consommations en énergie. On n'était pas capable, en cette fin d'année, de répondre à la demande. Je vois que vous vous êtes mis en route vous-même sur ces questions. On a quand même décidé d'embaucher une personne supplémentaire pour répondre à toutes ces demandes et pouvoir faire des formations et des sensibilisations à toutes les communes de la Métropole qui nous le demandent. Vous le savez, si vous avez besoin de ce service en 2023, on aura une personne dédiée pour ça. »
- M. HUGELÉ: « On l'a bien noté, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd, soyez-en sûr. On aurait bien voulu commencer ces échanges et ces évaluations avant. Malheureusement, nous ne sommes pas responsables, ni vous non plus, de l'épidémie qui nous a empêchés de lancer le mandat comme on le souhaitait. Xavier FIGARI, je veux vous remercier pour votre présence, je vous souhaite bon retour. Dans le noir, faites attention, c'est éteint sans doute, l'éclairage public, soyez prudent. Merci pour le boulot annuel.

Avant de passer aux décisions sur cette délibération, je vous informe que Célia BORRÉ, qui n'était pas très bien, nous a quittés. On lui souhaite un bon rétablissement si elle nous suit, un bon repos. Elle a donné son pouvoir à Loïck FERRUCCI.

080 – DÉVELOPPEMENT DURABLE - BILAN DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE L'ANNÉE 2021 ET PERSPECTIVES D'ACTIONS

Rapporteure : Julie de BREZA

Mesdames, Messieurs,

La commune de Seyssins confie depuis 2008 à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Grenoble une mission de suivi des consommations et des dépenses réalisées sur le patrimoine communal en matière d'énergie (bâtiments communaux, éclairage public et véhicules et engins municipaux).

L'ALEC intervient également en tant qu'appui technique auprès de la commune pour l'aider à définir et mettre en œuvre un plan d'actions annuel, dans la perspective d'améliorer l'efficacité énergétique de ses équipements.

Le bilan énergie 2021 montre que les consommations globales d'énergie non corrigées de la rigueur climatique (environ 3 450 MWh) sont en augmentation (+ 7 %) ainsi que les émissions de CO_2 (+ 9 %), cela par rapport aux trois dernières années moyennées (cf. aléas Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022

crise sanitaire).

Les dépenses globales d'énergie (environ 330 000 €) sont en légère augmentation (+ 2 %) par rapport aux trois dernières années moyennées. Les tarifs de l'électricité et du gaz ont diminué légèrement en 2021 (avant de repartir en forte hausse en 2022). Les tarifs des carburants augmentent en 2021.

Les dépenses liées à l'éclairage public sont en nette diminution avec environ 64 000 € en 2021 (contre environ 76 000 € en 2020 : - 16 %) (grosse baisse des consommations entre 2020 et 2021 ; augmentation des extinctions de l'éclairage public, expérimentations adaptées aux couvre-feux et aux arrêts des transports en commun en fin de journée lors de la crise sanitaire). Ces efforts de sobriété sont poursuivis sur 2022 avec des extinctions supplémentaires par secteurs. Les dépenses d'énergie liées à l'éclairage public représentent 19 % des dépenses énergétiques de la ville.

Les dépenses de carburants (environ 20 000 €) sont stables par rapport à 2019 mais en forte augmentation par rapport à 2020 (+ 31 %) avec environ + 15 % d'augmentation de consommations par rapport à 2020 du fait des effets de la crise sanitaire et l'augmentation du prix des carburants entre 2020 et 2021). Les dépenses d'énergie liées aux carburants représentent 6 % des dépenses énergétiques de la ville.

Les dépenses d'énergie liées aux bâtiments communaux et CCAS représentent un budget d'environ 247 000 € en 2021 et 75 % des dépenses énergétiques de la ville. Elles sont en légère augmentation par rapport à 2020 (stables par rapport à 2019). Près de 70 % des énergies consommées dans les bâtiments sont liées au gaz.

Les dépenses liées aux consommations gaz des bâtiments mairie et CCAS représentent un budget d'environ 129 000 € en 2021 (légère augmentation par rapport à 2020). Les consommations augmentent régulièrement.

Les dépenses liées aux consommations électriques des bâtiments représentent un budget d'environ 118 000 € en 2021 (légère diminution par rapport à 2020). Les consommations augmentent par rapport à 2020 mais sont stables par rapport à 2019.

Afin de poursuivre les économies d'énergie sur la période 2022/2023, un certain nombre d'actions et de réflexions sont/seront menées :

- concernant les bâtiments communaux :
 - maintenir et contrôler les températures de consigne,
 - sensibiliser les agents municipaux et usagers à l'utilisation raisonnée de l'électricité,
 - protéger les thermostats pour empêcher les utilisateurs de dérégler les programmations faites par les services,
 - rénover l'école du Priou,
 - étudier les rénovations des bâtiments suivants : gymnase Beauvallet, Blanche-Rochas, Mairie, Patio :
 - prévoir une analyse énergétique patrimoniale globale 2023 et suivantes ;
- concernant l'éclairage public :
 - poursuivre l'extinction totale en cœur de nuit (1h30 à 4h45 quartier Plaine et Prisme, 23h à 4h45 quartier Centre et Village, 22h30 à 5h Haut Seyssins),
 - poursuivre l'extinction automatique des illuminations de Noël,
 - poursuivre la mise en place d'équipements à leds ;
 - signer la charte de protection du ciel et de l'environnement nocturne du Parc du Vercors en plus de la charte d'engagement Lumière de la Métropole ;
 - poursuivre la sensibilisation des habitants et usagers (Mois de la Nuit) ;
- concernant les véhicules et engins municipaux :
 - améliorer la gestion (suite aux nombreux renouvellements dans la flotte par des véhicules électriques) ;
 - sensibiliser les agents municipaux à la limitation des déplacements et à l'utilisation des modes de déplacement doux et partagés (véhicules électriques et gaz, vélos électriques, accès aux voitures autopartagées Citiz);

- de manière générale :
 - renouveler les engagements de la commune au regard du plan climat air énergie 2020-2030 de Grenoble-Alpes Métropole.

Les actions qui restent prioritaires seront les suivantes :

- adapter les consignes de chauffage des établissements sportifs à des plages horaires plus proches des besoins réels,
- concentrer autant que possible les plages d'utilisation des salles afin de limiter les besoins,
- sensibiliser les différents usagers des bâtiments communaux (agents communaux, responsables associatifs, ...).

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 25-2005 en date du 26 mai 2005, engageant la commune de Seyssins dans le plan climat de l'agglomération grenobloise ;

Vu la délibération du conseil municipal n°141-2012 en date du 17 décembre 2012, renouvelant l'engagement de la commune de Seyssins dans le plan air-climat d'agglomération avec des objectifs de réduction des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines :

Vu la délibération du conseil municipal n°73-2015 en date du 14 septembre 2015, engageant la commune de Seyssins dans les premières étapes du nouveau plan air-énergie-climat d'agglomération 2015-2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°81-2022 en date du 7 novembre 2022, engageant la commune de Seyssins dans le nouveau plan climat-air-énergie métropolitain 2020-2030 ; Vu l'avis de la commission environnement, développement durable, mobilités du 20 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité de traduire dans la réalité quotidienne les engagements pris pour la réduction de la production des gaz à effet de serre et polluants locaux ;

Considérant l'intérêt général de diminuer la consommation énergétique sur les bâtiments, l'éclairage public et les véhicules et engins municipaux ;

Sur proposition de Mme Julie de BREZA, première adjointe déléguée à l'environnement et du développement durable ;

- prend acte du bilan des consommations énergétiques de la commune pour l'année 2021 qui permet de constater :
 - que les consommations non corrigées de la rigueur climatique sont en augmentation (+ 7 %) par rapport aux trois dernières années (moyenne 2018-2020) ;
 - que les dépenses énergétiques sont en légère augmentation (+ 2 %) par rapport aux trois dernières années (moyenne 2018-2020);
- valide les perspectives d'actions 2022/2023 en faveur de la réduction des consommations énergétiques sur les bâtiments communaux, l'éclairage public et les véhicules et engins municipaux;
- mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées: 27 pour, 2 abstentions (Bernard LUCOTTE, Anne-Marie MALANDRINO).

081 - ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE MÉTROPOLITAIN (PCAEM) 2020-2030 - RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT COMMUNAL

Rapporteure : Julie de BREZA

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Climat Air Energie Métropolitain 2020-2030 (PCAE) constitue à ce jour la feuille de route du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), améliorer la qualité de l'air et s'adapter aux inévitables changements climatiques. La loi rend désormais les PCAE obligatoires pour toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants. Les Métropoles s'engagent sur la mise en œuvre de moyens mais les résultats ne sont pas imposés (sauf exigences règlementaires).

En 1992, la France signe la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est le premier traité international qui propose de lutter contre les changements climatiques et les perturbations climatiques d'origine anthropique. Ce traité impose aux pays industrialisés de mettre en place des objectifs afin de réduire de 5 % les émissions de GES de 1990 à 2012 (accords de Kyoto ; 1997).

Dans ce contexte, en 2005, le premier Plan Climat volontaire a été mis en place à l'échelle de l'agglomération de Grenoble. La commune de Seyssins s'engage.

À l'heure du second Plan Climat d'agglomération en 2009, Seyssins se lance dans l'écriture d'un Agenda 21. Ce nouvel engagement de la commune au Plan Climat constitue l'une des 24 actions prioritaires de l'Agenda 21 en matière de développement durable. Un bilan énergétique annuel des consommations induites par le patrimoine communal (bâtiments communaux, flotte des véhicules et engins communaux, éclairage public) permet un meilleur suivi et la mise en œuvre d'actions de transition énergétique.

En 2012, le Plan Climat devient le Plan Air-Climat. De nouveaux objectifs sont fixés en matière de qualité de l'air (particules fines et oxydes d'azote) au regard des obligations européennes et de la population exposée sur l'agglomération. La charte est modifiée et la commune s'engage de nouveau jusque 2014.

Seyssins a largement honoré ses objectifs 2005-2014 avec - 26 % de consommations énergétiques et - 29 % d'émissions de CO2 en 10 ans en priorisant la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique. Une marge de manœuvre est encore possible en matière de diminution d'utilisation des énergies fossiles par la production d'énergies renouvelables (ENR) encore très peu utilisées à Seyssins.

En 2015, le Plan Climat devient le Plan Air-Energie-Climat. Sur la période 2015-2020, la nouvelle charte métropolitaine identifie des actions à mener dans tous les secteurs du développement durable. Sur des sujets d'ores et déjà inscrits dans l'Agenda 21 de Seyssins, mais d'une façon plus globale à l'échelle métropolitaine, la charte s'appuie sur les questions d'énergie et de mobilité, de déchets, de biodiversité, d'alimentation et d'agriculture et implique de nombreux acteurs du territoire. Pour compléter la dynamique métropolitaine sur les compétences qui lui appartiennent, c'est à cette période que Seyssins travaille notamment à un premier Plan Agricole et Alimentaire de territoire (PAT) avec la commune de Seyssinet-Pariset, le parc du Vercors et la Métropole (2017), à un premier Espace Naturel Sensible (ENS) et Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pour le site de la colline de Comboire avec la commune de Claix et le Département (2017) et à un projet d'ENS et APPB pour les Falaises du Moucherotte au Pic Saint-Michel avec les communes de Varces-Allières-et-Risset, Claix, Seyssinet-Pariset, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Lans-en-Vercors, le Parc du Vercors et le Département (2019).

Seyssins atteint sur cette nouvelle période les résultats de - 33 % de consommations énergétiques et - 35 % d'émissions de CO2 en 15 ans toujours en priorisant la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique.

Pour la période 2020-2030 une nouvelle charte du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PACEM) voit le jour avec des objectifs toujours plus ambitieux en matière d'adaptation aux changements climatiques. La commune a ainsi travaillé à son nouvel engagement. Par l'organisation de deux séminaires, la commune a souhaité rendre Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022

accessible le PCAEM aux agents communaux et aux habitants. Des échanges transversaux ont été menés pour mettre en valeur des projets en cours (ex : gestion différenciée des espaces naturels, parcs et autres espaces de nature de proximité, plan de conservation de l'alyte accoucheur) ou travailler à la construction/reconstruction de projets (ex : prévention et gestion des déchets dans les bâtiments communaux, plan de mobilité, sensibilisation de tous aux pratiques écoresponsables...).

Cette nouvelle charte élargie vient poursuivre le travail initié par l'Agenda 21 localement. D'une façon plus globale, des objectifs larges sont identifiés à l'échelle métropolitaine afin de mettre en œuvre des actions collectives à plus fort impact par le biais de l'observatoire métropolitain.

Aujourd'hui, Grenoble-Alpes Métropole et les communes volontaires adhèrent à la quatrième charte Plan Climat.

Rappel des objectifs chiffrés de Grenoble-Alpes Métropole de 2005 à 2020 :

	2005-2009	2009-2014	2015-2020
Consommations d'énergie	0%	-14%	-30%
Emissions de CO2	0%	-14%	-35%
Energies renouvelables	21% : électricité 26% chaleur renouvelables	14%	20%

Rappel des résultats de Seyssins de 2005 à 2020 :

	2005-2009	2005-2012	2005-2014	2005-2020
Consommations d'énergie corrigées	- 18%	- 24%	- 26%	- 33%
Emissions de CO2	- 22%	- 26%	- 29%	- 35%
Energies Renouvelables	1%	1%	1%	1%

Objectifs chiffrés de Grenoble-Alpes Métropole de 2005 à 2030 :

GES	- 50%		
Consommations d'énergie	-40%		
Energies renouvelables	+30%		
Qualité de l'air	Se rapprocher des recommandations de l'OMS		
Réduire les impacts du changement climatique	S'adapter		

Les engagements de la commune pour la période 2020-2030 sont précisés dans la charte annexée à la présente délibération.

Des résultats concrets sont attendus au niveau métropolitain pour continuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à améliorer la qualité de l'air et à s'adapter aux inévitables évolutions climatiques. Afin que le territoire y parvienne, toutes les collectivités et les acteurs locaux ont leur rôle à jouer.

La volonté des élus de la commune à s'engager témoigne de l'importance accordée aux enjeux environnementaux dans les activités de la collectivité, enjeux énergétiques comme écologiques.

Cette charte représente la suite logique des précédents engagements de la commune.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte Plan Climat Air Energie Métropolitain 2020 2030 annexée à la présente délibération :

Vu l'avis de la commission environnement, développement durable et mobilités du 20 octobre 2022 :

Considérant que les objectifs de la commune de Seyssins sont en cohérence avec ceux définis dans la présente charte ;

Sur proposition de Mme Julie de BREZA, première adjointe déléguée à l'environnement et du développement durable ;

- autorise Monsieur le maire à signer, au nom de la commune, la charte d'engagement du Plan Climat Air Energie Métropolitain 2020-2030 au service de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la qualité de l'air et de l'adaptation aux changements climatiques telle que jointe en annexe;
- mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- M. Fabrice HUGELÉ « Merci Julie. Très complet, comme le travail précédent. Qui vient habilement compléter ce qu'on s'est dit sur la délibération précédente. Je vous propose de réagir et de faire part de vos éventuelles remarques, consignes ou conseils. Au-delà des projets il y a un bilan, un travail partenarial concret qui s'est mis en place avec la Métropole. Ce n'est pas d'aujourd'hui. On essaie de creuser ce sillon sur lequel on n'est pas trop mal et sur lequel on peut s'améliorer. Sur l'énergie renouvelable par exemple, il y a du travail à faire. C'est pour cela que les ateliers que Julie a animés étaient assez importants et assez efficaces. »
- M. Eric GRASSET: « Juste quelques mots. L'agglo grenobloise est visionnaire sur ces questions d'air-énergie-climat. On a une avance par rapport aux autres agglos, il ne faut pas qu'on la perde à l'échelle des 49 communes. La Ville de Seyssins a toujours été dans ces engagements, c'est bien qu'elle continue de l'être. Elle a parfois été un des moteurs, je ne me rends pas compte si aujourd'hui si elle l'est toujours. Si je vous écoute, d'après vous, elle semble être un des moteurs. Si j'écoute d'autres personnes, ce n'est pas le cas. Donc on va dire qu'on ne peut pas trancher la question ce soir. En tous cas, il faut être à notre échelle, une commune de 8 000 habitants et pas 100 000, d'être à la hauteur. Sur ces questions-là, Mme de BREZA, on vous avait dit qu'on vous aiderait tout au long du mandat et on est une équipe de parole, à ICD, donc on vous aidera tout au long du mandat. Quand on n'est pas d'accord on vous le dit, quand on est d'accord on vous le dit aussi. On est très heureux que la Ville de Seyssins continue, aille dans le projet d'agglo sur ces questions. On a juste quelques petites interrogations. On ne veut pas que ce soit simplement un moment pour faire photo. Il y aura en effet signature officielle, la photo officielle et tout ça, mais après il y a le quotidien. Je ne sais pas si vous serez sur la photo ou pas, mais en tous cas après la photo il y a le quotidien, on le sait tous et le quotidien est parfois moins drôle que le moment officiel pour chacun et chacune d'entre nous. On a des inquiétudes sur les questions de finances. Aurez-vous les moyens financiers de mettre en œuvre l'ensemble du projet, avec des finances qui sont en tension? Fabrice HUGELÉ nous a répondu tout à l'heure qu'en gros, je racontais des machins ésotériques et que lui était dans la vrai action pour répondre aux seyssinois et cetera. Après tout, pourquoi pas. On sait tous qu'il va y avoir une question financière et qu'il y aura des arbitrages à effectuer. J'espère que vous gagnerez ces arbitrages. En tous cas nous, dans nos propositions budgétaires, ce sera toujours de ce côté-là et pas dans celles que d'autres pourraient vous imposer. Tout à l'heure, je disais qu'il fallait aussi faire des choix. Ce n'est pas nous qui avons proposé l'extension du gymnase Beauvallet mais nous avons dit, lors du vote, qu'on s'est abstenu parce qu'on trouvait qu'il y Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022 35 / 60

avait une partie extrêmement positive avec la rénovation et il y avait une partie qui ne nous convenait pas du tout avec l'extension, parce que c'est une [...] pour nous. Peut-être que le projet était valable en 95, en 2005 mais qu'il ne l'était plus aujourd'hui. On ne peut pas inverser, quand on répond, les choses, c'est la première chose. La deuxième chose c'est savoir être sobre. On vous avait aussi dit, quand vous avez décidé de transférer le conseil municipal ici, qu'on avait des questions sur l'utilisation de cette salle. On est le 29 février, il y a, on va dire, 15 personnes dans la salle en moyenne. Nous, on, avait l'impression qu'il valait mieux utiliser une plus petite salle. Après quand on dit ca, on raconte n'importe quoi, on ne nous répond pas. On nous dit qu'on pourrait échanger sur ça en commission. Je suis sûr que vous arriverez à travailler avec nous sur ces questions. Ce sera plus facile, des fois, sans certaines personnes. C'est ces questions qu'il faut se poser. Donc oui pour cette signature, mais après, quelle sera votre marge de manœuvre financière? Et des choses avec un PPI qui fasse sur ces questions développement durable. On sait qu'on a des retards, sur Seyssins, sur la question notamment du photovoltaïque, comment faire pour faire mieux sur ça ? Ce n'est pas simple, vous héritez d'un passé qui n'est pas en votre faveur. Fabrice HUGELÉ pourra me répondre que c'est Eric GRASSET. Quand il y a un problème, c'est Eric GRASSET. J'ai rencontré quelqu'un dans le privé qui m'a dit « Fabrice m'a dit que c'était toi le problème ». Donc en gros, i'en ai conclu que c'était moi, qui n'ai pas voté pour le projet de Pré Nouvel mais c'est comme ça. Toujours est-il que c'est la faute d'Eric GRASSET. Sur le photovoltaïque, comment allez-vous faire? Ce n'est peut-être pas sur ce temps que vous pouvez nous répondre, on peut en parler en commission. Nous, on est là pour travailler avec vous, Mme de BREZA. »

M. HUGELÉ « Vous êtes bien urbain Eric, merci beaucoup. Julie, pour répondre à votre ami. »

Mme Julie de BREZA: « Sur les finances, il y a deux réponses que je vais vous faire. Tout d'abord, c'est une décision concernant ce plan climat-air-énergie, de l'ensemble des élus de la commune, en tous cas de la majorité. Ils ont aussi à cœur de pouvoir avoir cette feuille de route dans leurs actions, donc on adaptera les finances. Et puis on a vu qu'il y avait une prise de conscience, peut-être un peu tard mais en tous cas nationale, locale, partout et que nous avons de plus en plus de crédits en matière de rénovation, sur les équipements sportifs, sur les écoles, sur la biodiversité. Il y a de plus en plus d'enveloppes créées par l'Etat concernant tout cela, qui sont redirigées soit vers les métropoles soit vers les régions et auxquelles, par les projets, nous pouvons être financés. C'est aussi cela qui va nous permettre de pouvoir mener à bien ce plan climat. Sur le photovoltaïque, concernant la pose de photovoltaïque, il y aura une réflexion dans le cadre de Beauvallet et de sa rénovation, puisqu'on a quand même un toit assez grand qui n'a pas d'ombre. Ca peut être une piste de réflexion, avec peut-être un investissement citoyen à voir. Il faut en discuter, ce sera par la suite. Par contre, il faut savoir que le photovoltaïque ne fera pas augmenter notre pourcentage d'énergie renouvelable de manière pharaonique. Par contre, ce qui est en cours et que nous avons déjà abordé dans le cadre de la commission ou même ici, c'est la chaufferie bois, comme on en a déjà parlé. Là par contre, nous aurions une augmentation de notre part d'énergie renouvelable qui serait très importante, avec aussi, bien sûr, la problématique de l'approvisionnement du bois, puisque maintenant tout le monde va être sur des chaufferies bois, que ce soit des privés, des collectivités ou des entreprises. En tous cas, c'est pour nous une vraie possibilité, à coût constant, d'avoir la même énergie plus propre. Nous continuons à discuter pour pouvoir avoir une chaufferie bois. Vous avez vu dans le bilan énergétique que le plus gros poste de consommation était la zone mairie, école Montrigaud et résidence Belvédère. L'idée est de pouvoir créer une chaufferie à cet endroit. Il y a déjà des études qui ont été menées et qui sont en cours. En sachant, je tiens à le préciser, qu'en 2012 il y avait eu une étude qui avait été faite pour pouvoir être relié au réseau de chaleur métropolitain, mais qu'entre Grenoble et nous il y a le Drac et que pour l'instant, il n'est pas possible de faire passer le réseau de chaleur dans le Drac. Nous n'avons donc pas pu être reliés, ce qui aurait permis de pouvoir bénéficier, en tous cas pour les bâtiments du bas, que ce soit l'école Louis-Armand, Beauvallet ou le boulodrome, de cette chaleur. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Mais si on arrive à faire cette chaufferie bois, notre part d'énergie renouvelable arriverait à peu près à 30 %. »

concrètes. La chaufferie bois, on est vraiment sur un travail qui s'inscrit dans ce qui se fait sur d'autres communes de la Métropole. On essaie de garder cette longueur d'avance sur ces questions énergétiques, sur ces questions, grâces aux jeunes aussi. Merci Gwenaëlle, pour le travail réalisé depuis quelques années, avec Edson aussi, sous l'autorité de Maud SIMONET. Je vous rappelle qu'il n'y a pas beaucoup de communes de moins de 10 000 habitants, qui ont décidé de titulariser un ingénieur dans sa fonction, dans cette responsabilité. C'est aussi s'assurer une compétence, une analyse. Parce que bien animer sur le plan politique et avoir des consignes claires sur le plan politique, comme les idées claires de Julie, c'est important, mais avoir les capacités techniques de formaliser la commande politique, de l'écrire, de la dessiner, c'est aussi avoir des collaborateurs et des techniciens de compétence. Sur ces sujets, la volonté est évidente ce soir, c'est clair, dans la trace de la Métropole. On n'a pas oublié, Eric GRASSET, que la Métropole c'est le premier plan climat de France, en 2005, on y était tous. On s'inscrit bien dans cette volonté. Étape après étape on ajoute des cailloux à la construction de cette transformation du territoire. C'en est une. Après, le reste se passe dans la concertation avec un monde associatif, vous ne l'avez pas oublié, qui est exigeant à Seyssins, qui a des règles de fonctionnement, qui joue un rôle dans le lien social, qui nous oblige dans la décision et dans l'accompagnement, parce que lui-même prend en charge une partie de l'information, une partie de la citovenneté et fait une partie du boulot pédagogique. On a, avec ce monde associatif et cette partie prenante, un travail partenarial qui s'inscrit dans le document cadre de la Métro. Merci pour ces échanges et pour cette présentation, Julie. Voilà pour des premiers dossiers de première adjointe. Il y a du contenu, il y a du boulot de fait. Je vous propose, si vous le voulez bien de passer au vote de cette délibération. »

Conclusions adoptées : unanimité.

M. HUGELÉ « Belle unanimité. Merci de l'intérêt que vous portez à ces questions et de votre proposition de partenariat, c'est très appréciable. »

071 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteure: Nathalie MARGUERY

Mesdames, Messieurs,

Madame Nathalie MARGUERY, adjointe en charge des finances, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements budgétaires détaillés dans le document joint en annexe.

Les inscriptions et virements proposés dans le cadre de la décision modificative n°1 se synthétisent de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	159 809	159 809
011 - Charges à caractère général	15 025	
012 - Charges de personnel	190 000	
014 - Atténuations de produits	-3 000	
023 - Virement entre sections	28 909	
042 - Opérations d'ordre	-80 915	
65 - Charges de gestion courante	3 836	
66 - Charges financières	5 955	
013 - Atténuations de charges		3 000
042 - Opérations d'ordre		7 771

	70 - Produits des services		4 300
	73 - Impôts et taxes		137 062
	74 - Dotations, subventions		-19 099
	75 - Autres pduits de gest.		-2 300
	77 - Produits exceptionnels		20 000
	78 - Reprises sur provision		9 075
	INVESTISSEMENT	-124 125	-124 125
OPERATION	Opération 100 - TVX SUR BAT NON SCOLAIRES	-85 000	
	Opération 101 - TVX SUR BAT SCOLAIRES	-45 000	
	Opération 102 - MATERIEL INFORMATIQUE	74 790	
	Opération 103 - TVX EQUIPEMENTS SPORTIFS	-20 000	
	Opération 200 - TVX VOIRIE-ECLAIR PUBL- EAUX PLUV	-310 000	
	Opération 201 - TX SUR TERRAINS AMENAGES	-56 000	
HORS OPERATION	040 - Opé. d'ordre entre sect.	7 771	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	16 148	
	20 - Immo. incorporelles	4 000	
	21 - Immo. corporelles	293 300	
	23 - Immobilisations en cours	-6 633	
	26 - Participations	2 500	
	021 - Virement entre sections		28 909
	024 - Produits des cessions		9 170
	040 - Opérations d'ordre		-80 915
	10 - Dotations, fonds divers		-1 500
	13 - Subventions d'équipement		-79 788

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice M14;

Vu l'avis de la commission ressources humaines, finances, moyens généraux en date du 27 octobre 2022 ;

Sur proposition de Madame Nathalie MARGUERY, adjointe déléguée aux finances ;

- Décide de procéder aux inscriptions et virements de crédits ci-dessus mentionnés ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- M. Fabrice HUGELÉ: « Merci Nathalie. Y'a-t-il des questions, des remarques de plus que celles qui auraient pu être formulées pendant la commission? »
- M. François GILABERT: « Bonsoir à tous. Je n'aurai pas de question sur la délibération en elle-même qui est claire. Je voudrais revenir sur la commission des finances, ressources et moyens, qui à mon avis était très intéressante parce qu'on a abordé un point. Ça va sembler être un chemin pour l'avenir. Puis ce soir, on a vu la densité des financements dont on aura besoin dans les années à venir en termes de financements croisés, financements de l'État, Procès-verbal des délibérations CM du 07-11-2022

financements de la Métropole, des intercommunalités, financements des communes. Il y a une densité qui fait que tout devient très compliqué. Michel VERGNOLLE, tout à l'heure, a insisté sur l'ambiance chaotique que nous étions en train de vivre, d'un point de vue financier, sur tous les plans, locaux, nationaux et internationaux, qui vont s'aggraver avec l'inflation, avec des marchés financiers très instables. C'est vrai que la discussion, quand on a présenté cette fiche Excel, sur les investissements, il n'y a rien à dire, c'est bien fait. Mais il m'est venu, toujours, à l'esprit, ce besoin. Il y avait une personne dont je ne me rappelle plus le nom qui était là, et après on a commencé à discuter des progiciels concernant le PPI. Progiciel, la définition c'est un produit bien adapté à quelque chose de précisé. Donc une conversation qui était, au départ, je dirais plutôt andante qu'adagio, mais ce soir on va être moderato. L'andante, c'est plus vite que l'adagio et moderato c'est plus modéré. En étant moderato, parce qu'on essaie de construire, ce qui est important c'est de savoir que dans cette densité des financements, on va à un moment plus rien comprendre. Il ne s'agit pas, Fabrice HUGELÉ, le Maire, l'a dit tout à l'heure, je reprends certains de vos propos, il faut savoir avoir des outils adaptables, à la taille de notre commune [inaudible]. Le pilote automatique d'un Boeing n'est pas celui d'un avion de tourisme. Pour moi, tout est adaptable et ce pilote automatique, on en a besoin aujourd'hui. On en a besoin depuis des années et je pense que si on l'avait eu, on n'aurait pas fait cette erreur d'avoir aujourd'hui à emprunter à 2,75 alors qu'on aurait pu le faire à 1 %, avec un besoin de financement qui s'était déjà fait sentir depuis un bon moment, si on regardait toutes les analyses financières qui avaient été faites. Je referme la parenthèse, parce que c'est vrai qu'en 2022, il y avait une succession d'évolution des taux qui était en déséquilibre avec les marchés financiers. Qu'est-ce que nous, nous proposons? Nous proposons d'acquérir un outil très adaptable, un progiciel qui existe sur les marchés, qui pourra faire, dans la densité des investissements qu'on aura par la suite, de ceux qu'on va annuler, de ceux qu'on va reporter, de ceux qu'on va recréer. On a besoin de cet outil pour avoir, d'abord, trois éléments, une programmation qu'on pourra discuter tous ensemble, une évaluation qui sera nécessaire, notamment pour ce qu'on appelle des coûts indus ou des surcoûts qui pourraient arriver, parce que des opérations ne sont pas terminées dans les temps... Et puis, troisième facteur de cet outil, le pilotage. Le pilotage, c'est à Nathalie MARGUERY ou à ceux qui seront en commission des finances, d'en discuter aussi. Je pense que c'est un objet de consensus, ce progiciel. Il en existe pour le personnel, la comptabilité, la gestion des services. Ce qui est important dans cet outil, c'est qu'il y a ce qu'on appelle le diagramme de Gantt. Ce diagramme propose ce qu'on appelle un ordonnancement et une gestion des investissements. Je pense qu'on est arrivé à un point aujourd'hui, où on va en avoir besoin. Mais on peut en discuter. Ce serait notre proposition pour ce soir concernant ce qu'on aurait pu appeler le projet plan pluriannuel d'investissement. Merci. »

M. HUGELÉ: « C'est nous qui te remercions, François. Je vais laisser Nathalie apporter quelques éléments de réponse. »

Mme Nathalie MARGUERY: « Je ne voulais par relancer le sujet. Je suis restée volontairement, je n'ai pas voulu relancer le sujet pendant le conseil, mais puisque tu en parles, je vais m'expliquer sur ce point. La proposition de François GILABERT était d'acquérir un progiciel pour faire un plan pluriannuel d'investissement. On s'est vite rendu compte qu'en fait, ce n'était pas juste un progiciel pour faire un PPI, PPI que nous faisons tous les ans et que nous présentons en commission. En fait, c'est un logiciel de finances que François GILABERT propose d'acquérir, logiciel qui, à ma connaissance, et d'ailleurs nous en avons discuté lors de la commission, n'existe pour l'instant qu'à la Métropole. Je me suis engagée à aller voir à la Métropole ce logiciel et voir combien il coûtait, à quoi il servait exactement, dans le mois qui vient, si j'arrive bien sûr à voir des personnes disponibles à la Métropole dans le mois qui vient. Nous aujourd'hui, nous sommes restés plus modestes, nous avons demandé et nous avons signé une convention avec la Trésorerie principale qui offre gratuitement ce service d'analyse financière, en fonction des investissements que nous voulons faire. Donc OK, je me suis engagée à aller voir le logiciel de la Métropole, qui est un logiciel financier et pas uniquement un logiciel PPI, nous allons continuer à faire notre plan pluriannuel d'investissement sur une feuille Excel comme, je pense, plus de 90 % des communes, et je vais voir le logiciel à la Métropole. Je vous rappelle que la Métropole, ce n'est pas notre niveau d'investissement, c'est beaucoup plus important, ils ont je ne sais pas combien de budgets annexes. Nous, on en a un, petit. Je vais aller voir mais nous, nous

restons modestes, nous nous appuyons sur la Trésorerie principale, qui va nous faire le travail gratuitement, qui va nous aider à faire notre rétrospective qui ne va pas tarder d'arriver, à faire une prospective par rapport à notre capacité d'autofinancement, par rapport à nos projets d'investissement. En fonction de ça, je pense que nous aurons déjà un très bon éclairage financier de la situation de la commune et nous pourrons avancer, avec la Trésorerie, discuter bien sûr, entre nous, des arbitrages qui vont en découler. C'est déjà une très belle étude financière sur laquelle nous nous sommes engagés à travailler collégialement, en partenariat avec la Trésorerie. »

M. HUGELÉ: « Merci Nathalie. François GILABERT et Isabelle BŒUF. »

M. GILABERT: « Nathalie a raison, on ne va pas entamer ce soir une discussion là-dessus. J'ai agi avec précautions, j'ai dit qu'on n'était pas un Boeing et que le pilote automatique était celui d'un avion de tourisme. Donc c'est bien la comparaison entre une métropole et une commune que je situais. D'autre part, on a voté cette délibération, lorsqu'il a fallu, on nous a dit qu'on avait une sorte de négociation avec la Trésorerie concernant tout cela. Très bien mais je ne laisserai pas dire ce qui est à dire, c'est-à- dire qu'il y a des logiciels uniquement consacrés aux équipements. Ça existe. Quant à la Métro, je connais l'outil, c'est un outil monté, exécuté par l'informatique de la Métro, c'est un outil qui est [inaudible] important. On ne va pas se comparer, comme je l'ai dit, à la Métro, mais il y a des outils adaptables, des micro-outils qui peuvent nous permettre d'avoir des alertes sur des besoins de financement. C'est à voir à moyen terme. Quand on en a parlé en commission, ce n'était pas un diktat, on n'a pas dit « il faut absolument », mais c'est un outil à prévoir pour l'avenir parce qu'il est essentiel, surtout dans la période que nous allons aborder dans les années qui viennent. Merci. »

Mme Isabelle BŒUF: « Merci. Bonsoir tout le monde. Je voudrais revenir sur la décision modificative et les chiffres qu'on a eus. Je voulais savoir pourquoi la mairie n'avait pas anticipé le problème de remplacement de la flotte automobile qu'on est obligé de remplacer pour qu'elle soit conforme à la ZFE, alors que ça fait depuis 2019 que la mairie est engagée dans le dispositif ZFE et là, on est obligé de dépenser 280 000 € pour ce remplacement de véhicules. Du coup, d'autres investissements qui étaient prévus sont reportés, dont les investissements prévus dans les écoles, dont les travaux de ventilation qui concernent la santé des enfants. Ce sont des travaux qui avaient été promis aux parents. J'avais des questions là-dessus et savoir le report, quand est-ce que ça va être fait, ces travaux qui étaient prévus dans les bâtiments. Merci. »

Mme MARGUERY: « Emmanuel n'est pas là, mais... Là où je ne suis pas tout à fait d'accord, c'est qu'on a déjà commencé à travailler sur le remplacement de la flotte, un peu tous les ans. Ce n'est pas la première année qu'on fait ca. Tous les ans, on a changé au moins un véhicule par an et ça fait déjà un petit moment que ça dure, depuis 2016. Je ne peux pas laisser dire qu'on ne l'a pas fait, parce qu'on l'a fait tous les ans. Là, on fait effectivement un gros coup, parce que comme il y a des projets qui, pour des raisons diverses, n'ont pas pu se faire cette année, parce qu'il n'y a pas forcément le temps pour les agents de tout terminer sur cette année, on enlève des opérations qui n'ont pas pu se faire et on en profite pour le rebasculer un peu plus rapidement sur la ZFE, vu en plus le problème d'approvisionnement qu'on a, il vaut mieux essayer de commander. Peut-être qu'on va mettre deux ans pour avoir les véhicules. À ma connaissance, certains projets n'ont pas été faits parce qu'humainement, on n'a pas forcément la capacité de les terminer sur cette année. Donc avec cette décision modificative, on en enlève d'un côté pour mettre un peu plus d'action, un peu plus rapidement sur les véhicules. En tous cas à ma connaissance, pas forcément sur tous les projets, je ne suis pas une spécialiste de tous les projets, je ne peux pas répondre dans le détail sur les projets, on pourra peut-être vous répondre ultérieurement sur le détail, mais c'est la logique que j'ai comprise dans cette décision modificative. »

M. HUGELÉ: « Oui c'est très bien. Effectivement Nathalie fait bien de rappeler qu'on a commencé il y a bien longtemps, la transformation de notre flotte automobile. Qui avait le détail du calendrier d'évolution des critères dans la ZFE l'an passé? Vous? Non. Moi non plus. Personne. Ça vient d'être voté, entériné. La concertation a lieu en ce moment, au mois d'octobre et les décisions seront votées en janvier prochain. Les délais qui étaient avancés

sont reportés. La ZFE devait être mise en place en début de l'année 2023, finalement c'est en juillet 2023. On met simplement le coup d'accélérateur qui nous permet d'être en conformité avec ce texte et on finit de transformer notre parc automobile. C'est tout. On ne reporte pas pour autant de projets que seraient plus ou moins importants dans les écoles. On a engagé notre transformation du territoire et la lutte contre les émissions de carbone. Ce n'est pas plus ou moins important. Je vais laisser la parole à Julie en ce qui concerne la qualité de l'air. »

Mme Julie de BREZA: « Concernant la ventilation, elle a été installée au Priou, on en a profité. Je vous rappelle qu'au dernier conseil municipal, il y avait la délibération Séquoia 3 dans laquelle on a voté l'audit sur la qualité de l'air sur le groupe scolaire Blanche-Rochas. Donc on n'a pas oublié, c'est en cours et les rendez-vous avec les entreprises pour pouvoir faire l'audit ont lieu en ce moment [inaudible]. »

Mme BŒUF : « Excusez-moi, mais le tableau que vous nous avez envoyé, parle des travaux à l'école Louis-Armand, à l'école Blanche-Rochas, des travaux de ventilation et de réfection de toiture. »

M. HUGELÉ: « Merci. Si vous pouvez être plus précis, sur le tableau, pour que tout le monde comprenne bien. »

Mme MARGUERY: « Sur ce tableau, il est marqué « opération 120 – travaux sur bâtiments scolaires – moins 45 000 € » et c'est marqué, comme explication « travaux reportés, écoles Louis-Armand et Blanche-Rochas (ventilation et réfection de la toiture ». »

M. HUGELÉ: « Donc effectivement, l'explication, Julie vient de la donner. Elle a parlé de l'école Blanche-Rochas, elle aurait pu parler des autres écoles. On a décalé un peu dans le temps, pour ajuster le PPI, notre plan d'intervention. On fait des audits dans les écoles, de manière à savoir ce qu'on pourra réaliser comme travaux. C'est plutôt un signe de bonne gestion et d'une attention particulière, parce que chaque école a été construite à une époque différente et parce que les besoins sont différents d'un bâtiment à un autre. Julie rappelait que le dernier conseil municipal, vous avez votez, nous avions voté, pour Sequoia qui concerne l'école Blanche-Rochas entre autres. Les autres écoles sont concernées aussi, puisque c'est notre priorité, véritablement, les écoles. Je crois qu'on a répondu à toutes les questions. Y'a-t-il d'autres questions, des remarques? Je mets aux voix cette décision modificative au budget principal, qui nous permet donc d'adapter la puissance de feu aux problématiques qui se posent à nous en matière de transformation du territoire.

Conclusions adoptées : 22 pour, 2 contre (Bernard LUCOTTE, Anne-Marie MALANDRINO), 5 abstentions (Catherine BRETTE, François GILABERT, Isabelle BŒUF, Laurence ALGUDO, Eric GRASSET).

072 - REMISE GRACIEUSE DE LOYERS

Rapporteure: Nathalie MARGUERY

Mesdames, Messieurs,

Une famille réfugiée d'origine ukrainienne est actuellement hébergée dans un logement communal. Elle est titulaire d'un bail depuis le 1^{er} novembre 2022.

La famille perçoit une aide financière de l'État liée au statut de demandeur d'asile et souhaite pouvoir participer aux frais d'hébergement.

Cette aide ne couvrant pas l'intégralité du loyer, il est proposé d'octroyer à cette famille une remise gracieuse correspondant à la différence entre le montant du loyer et le montant financé par la famille, tel que détaillé en annexe.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission ressources humaines, finances, moyens généraux en date du 27 octobre 2022 :

Sur proposition de Madame Nathalie MARGUERY, adjointe déléguée aux finances ;

- Décide d'accorder la remise gracieuse décrite en annexe ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour signer tous documents et entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ: « Y'a-t-il des demandes de précisions? Non. Vous avez compris qu'on s'active également de ce côté-là, de solidarité sur le territoire intercommunal, pour prendre notre part d'accueil des familles ukrainiennes qui vivent une actualité dramatique. Je mets aux voix. »

Conclusions adoptées : unanimité.

073 - CIMETIÈRES COMMUNAUX - PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteure: Françoise COLLOT

Mesdames, Messieurs,

Le règlement des cimetières communaux de la Ville de Seyssins a été révisé en 2012.

De nouvelles problématiques liées au vieillissement de la population et à la saturation des lieux d'inhumation, poussent de nombreuses communes à réviser le règlement de leurs cimetières afin d'en garantir une gestion optimisée et pérenne.

C'est notamment dans cette optique que la commune a décidé, dès 2012, d'octroyer des concessions au moment du décès et non « à l'avance ». Cela permet de gérer de façon optimale les extensions, coûteuses, du cimetière des Garlettes et de limiter le nombre d'emplacements concédés non utilisés voire non entretenus.

Il convient de distinguer droit à être inhumé et possibilité d'obtenir une concession.

Pour rappel, obligation est faite aux communes d'inhumer les personnes résidant ou décédant sur leur territoire, ayant droit à une sépulture de famille, établies hors de France mais étant inscrites sur les listes électorales.

L'octroi de concession, en revanche, n'est pas obligatoire et relève de la politique de gestion du cimetière de chaque commune.

Enfin, la législation précise que le terrain consacré à l'inhumation doit être 5 fois plus étendu que l'espace nécessaire au nombre d'inhumations annuelles.

Les communes sont confrontées aux demandes d'usagers désireux d'acquérir des concessions destinées à l'inhumation de membres de leur famille n'ayant aucun lien avec leur territoire. Pour toutes les raisons citées ci-dessus, les communes ne peuvent accéder à ces demandes. Ainsi, les communes autorisent l'octroi de concessions aux personnes résidant ou décédant sur leur territoire.

Les articles 1, 7, 11 et 30 du règlement des cimetières ont été modifiés en ce sens, afin de Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022 42 / 60

repréciser les conditions d'octroi de concessions au sein des cimetières communaux.

L'article 13 définit la dimension des concessions. En cas de reprises et de réaffectation d'emplacements, ces derniers seront mesurés afin de définir précisément leurs dimensions. En effet, dans le cimetière de la Paix, certaines concessions sont très anciennes et ne répondent pas aux standards actuels des concessions. De même, lors de la pose de monument ou d'inhumation dans une concession nouvelle, des écarts de quelques centimètres sur les dimensions réglementaires peuvent être constatés.

L'article 26 précise que la commune peut décider, au titre du patrimoine, de conserver certaines concessions non renouvelées. Ces concessions peuvent revêtir un intérêt architectural ou abriter la sépulture de personnalités ayant marqué l'histoire, y compris l'histoire locale.

L'article 63 fixe une limite aux dimensions des constructions. La commune ne peut interdire la construction d'un monument funéraire pour des raisons esthétique mais peut fixer, pour des raisons de sécurité, des dimensions maximales aux monuments. Ces derniers ne peuvent avoir une hauteur supérieure à 1,60 mètres dans les cimetières seyssinois.

La commune est engagée, depuis de nombreuses années, dans une démarche de préservation de l'environnement. Depuis 2010, la totalité des espaces verts communaux sont entretenus sans produit phytosanitaire. Le tri des déchets est encouragé auprès des usagers et des services, avec la mise en place de bacs de tri dans tous les bâtiments publics. Des bacs de tri ont ainsi été installés dans les cimetières et un article n°82 est ajouté au règlement en ce sens.

Bien que relevant du champ des arrêtés, Monsieur le maire a souhaité solliciter l'avis du conseil municipal sur ce projet de règlement rénové.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le projet de règlement des cimetières joint à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission solidarités, services publics locaux, intercommunalité, tranquillité publique, vie économique en date du 25 octobre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil des Sages en date du 18 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité de réglementer les cimetières communaux en tenant compte des pratiques funéraires actuelles et des instructions législatives ;

Considérant la volonté de la commune de tenir compte des attentes des usagers en ce qui concerne les questions liées au funéraire ;

Sur proposition de Madame Françoise COLLOT, conseillère déléguée à la gestion des cimetières communaux;

- rend un avis favorable concernant le projet de règlement des cimetières communaux qui sera appelé à remplacer le règlement des cimetières communaux datant de 2012;
- mandate Monsieur le maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ: « Merci pour ce compte-rendu exhaustif, détaillé, Françoise et merci pour l'ensemble du travail qui a été réalisé, encore une fois, avec le conseil des sages, tu l'as rappelé, qui a rendu un avis sur cette question. C'est le principe du conseil des sages que d'être sollicité, ou qui peut se saisir d'un sujet. En l'occurrence, il a rendu un avis assez commenté, assez complet sur ce règlement. Je veux saluer aussi les services, qui travaillent, notamment sous l'autorité de Géraldine DUBOIS, sur cette question, en compétence des cimetières, partagée avec la Métropole. C'est un travail minutieux parce que c'est un travail qui prend en compte la dimension sensible, émotionnelle qui est très forte sur ces questions. Merci Françoise. Oui, Laurence ALGUDO. »

Mme Laurence ALGUDO: « Bonsoir à tous. Au sujet de cette délibération, nous aurons deux prises de parole, pour le groupe ICD. Premièrement, le groupe ICD aurait souhaité qu'un travail de concertation soit permanent, parce que comme l'article 26 de la délibération « la commune peut décider, au titre du patrimoine, de conserver certaines concessions ». En 2008 ou 2010, un travail avait été fait avec le Conseil départemental d'inventaire des tombes remarquables. Pour nous c'est important. Comme vous l'aviez dit, M. le maire, lors du dernier conseil municipal, l'intérêt des seyssinois est flagrant et évident puisque lors de la visite du cimetière pour les journées du patrimoine, en septembre dernier, je crois que vous nous avez cité presque plus de 50 personnes présentes. Nous sommes en lien pour remercier, profiter de cette prise de parole, les services municipaux et l'association ABLA pour cet évènement. Comme le dit aussi l'article 26, visiblement, il y a aussi annoncé dans cet article que les monuments laissés sur les concessions seront détruits. Je me suis documentée, il y a des communes qui s'organisent pour que les monuments funéraires soient réhabilités, recyclés. La question a été posée en commission, visiblement ce n'est pas une de vos priorités. J'aimerais simplement avoir une réponse, pourquoi, comment, sur cet aspect. Au titre aussi de la rédaction des changements du règlement, il me semble ne rien avoir vu sur la loi 3DS, qui est la loi du 21 février 2022, D pour Différenciation, D pour Déconcentration, D pour Décentralisation et surtout sur des mesures de simplification de l'action publique locale. Cette loi du 21 février 2022, sur la gestion des cimetières, apporte quelques éléments. Je ne vais pas vous faire lecture, ici, de la loi et de ses extraits, mais deux extraits qui ont retenu mon attention. Sur les reprises de concessions, qui modifie l'article 223-17 du code général des collectivités territoriales, « lorsqu'après une période de trente ans une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles ». Ca me paraissait important de signaler la volonté du groupe ICD d'informer aussi bien le public que les familles. « Si, un an après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession. » Donc nous aurons sûrement, peut-être, dans les mois à venir, un débat ou au moins une information sur ce sujet. Un autre point qui a attiré mon attention, c'est la notion des devis affichés. C'est un peu plus loin, sur les devis fournis par les régies et les entreprises ou associations habilitées à des opérations funéraires. Il est signalé que ces devis doivent être actualisés tous les trois ans, d'autant plus que nous sommes une commune de plus de 5 000 habitants. Là aussi, je voulais savoir où on en était de cette disposition. Ce que nous ne comprenons pas, je donnerais la parole ensuite à Eric GRASSET, en fait nous sommes très partagés pour prendre part au vote, parce que nous ne comprenons pas l'urgence, qui est toute relative selon nous, de prendre dès ce soir cette délibération, alors qu'il y a des modifications minimes. L'extension du cimetière des Garlettes est récente, vous nous en avez parlé, on a vu passé la ligne budgétaire importante. Elle devrait rassurer le taux de saturation des inhumations. C'est ce qui, visiblement, était un point d'orque pour le début de la délibération. Pour terminer, pouvez-vous nous indiquer quelques chiffres concernant les pratiques funéraires actuelles sur la commune. Ça nous paraissait important, qu'on puisse avoir quelques éléments. D'autres questions se sont posées aussi autour de l'avis du conseil des sages. Je crois qu'on a eu des excuses, il ne nous a pas été rendu, il est du 22/10/2022 mais c'est vrai qu'on aurait voulu pouvoir l'avoir en direct. Et puis ce soir, puisqu'il y a eu le débat sur le comité de participation citoyenne, on se dit que peut-être que c'est un débat tout à fait public en lien avec nos politiques publiques et des lois qui nous régissent, concernant les attentes des usagers. Par exemple, nous ICD, on aurait proposé des informations sur les concessions en plein terre, les carrés en caveaux,

des visites du cimetière, l'existence ou pas de carrés confessionnels, des débats qu'on a déjà eus sur le mandat précédent. Pour terminer, on est étonné que la commission accessibilité n'ait pas donné son avis alors que l'accès aux personnes à mobilité réduite est difficile dans les deux cimetières et c'est des retours que nous avons de la part des seyssinois. Du coup, nous faisons une proposition. Pourquoi ne pas faire un questionnaire en direction des usagers? Moment propice, la Toussaint, le mois de novembre, pour rencontrer et sensibiliser les familles. Vous avez dit que c'était des sujets sensibles et effectivement, c'est important. Vous pourriez vous inspirer de ce qui est fait à Bourgoin-Jallieu ou même plus près, à Seyssinet-Pariset avec la rédaction d'un questionnaire en direction des familles et des personnes qui passent et qui ont l'usage des cimetières communaux. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Eric GRASSET: « Merci. Je vais être plus rapide. Juste quelques mots par rapport à l'article 82. On est ravi, on vous avait proposé de mettre des bacs de tri au cimetière, ca avait été raillé dans cette salle l'an dernier, en début de mandat. Je ne me rappelle plus les mots qui avaient été employés mais c'était un peu comme d'habitude. C'est fait, c'est bien. Je pense qu'il y a encore des choses à améliorer mais ça commence et je trouve que c'est intéressant d'avoir pu aller vers ca. D'ailleurs vous le mettez dans le corps d'un article, donc c'est plutôt bon signe. Évidemment, quand on vous le propose, ce n'est qu'une seule personne, en l'occurrence le Maire, qui nous dit « ben non, c'est pas ça qu'il faut faire, c'est que ça, c'est minable et cetera. » parce que c'était un peu ça les mots. Au-delà de ça, je pense qu'au-delà de ça, c'est bien d'avoir commencé à faire du tri et ce serait bien de pouvoir continuer. Deuxième élément, on avait proposé, dans le même moment, d'avoir des espaces de nature dans les cimetières, paysagers. Je pense qu'il y a des évolutions dans les pratiques cinéraires et il aurait été bien, dans les travaux qui étaient prévus, d'avoir cette chose-là. Si ce n'est pas le cas là, il faut à l'avenir imaginer dans une future extension, d'avoir certainement une autre façon de faire le cimetière, parce que nos pratiques évoluent. Je crois qu'il faut [inaudible] là-dedans. Dernier élément, il y a la question des animaux qui sont interdits dans le cimetière, ce qui me parait assez logique, c'est le cas dans tous les cimetières. On sait qu'il y a des gens qui viennent avec leur chien au cimetière, ce n'est pas un secret. J'y vais régulièrement sur la tombe de mes proches. Il faudrait trouver une façon d'avoir un endroit pour les attacher, laisser son chien à l'entrée. Peut-être que vous me direz que ce n'est pas à la hauteur d'une municipalité et cetera. Je pense que c'est des lieux sur lesquels il y a de l'émotionnel et du sensible, comme vous avez dit Monsieur le maire, et il faut que tout le monde trouve le moyen de venir. Merci de m'avoir écouté. »

M. HUGELÉ: « Patiemment, jusqu'au bout. Merci pour ces deux interventions. Françoise? »

Mme Françoise COLLOT: « Je vais donner quelques précisions. Suite à la demande de Laurence ALGUDO pour la revente des monuments, quand on doit les détruire, il y a de gros problèmes au niveau de la responsabilité de la commune en cas de défaillance du caveau ou du monument. De plus, demander à un marbrier de venir démonter un monument qu'il n'a pas construit, qu'il n'a pas mis en place, toujours au niveau responsabilité, s'il y a des soucis, qui est responsable? En plus s'il y a un caveau, on doit laisser la possibilité aux gens qui veulent avoir une possibilité d'inhumation, s'ils veulent de la pleine terre on ne peut pas leur imposer d'acheter un caveau. Ça veut dire qu'un caveau peut rester inoccupé pendant plusieurs années et comme au cimetière de la Paix, on n'a pas du tout de possibilité d'avoir un emplacement libre, c'est un peu embêtant de laisser quelque chose de vide. Le retrait est quand même relativement coûteux pour les monuments, plus le coût du nettoyage, le coût de la remise en état. Qui paie ? Le stockage des monuments, on les met où ? Aux services techniques? Si jamais il y a un monument qui tombe sur un agent, gros problème. C'est vrai que c'est bien de penser au recyclage, mais quand c'est des monuments funéraires qui sont très lourds, ce n'est pas évident. Peut-être que des communes le font, il n'y a pas de soucis, mais on a bien vu les problèmes que ça posait. Quant aux devis, c'est pour information, ils sont en ligne sur le site de la mairie, si vous voulez les consulter. L'accès pour les personnes handicapées ou âgées, ça a été posé en commission. Il y a eu, effectivement, des demandes pour le cimetière des Garlettes, d'une dame qui a demandé à la mairie et on lui a ouvert le portail, elle a pu rentrer. Mais de toutes façons, que ce soit le cimetière des Garlettes ou le cimetière de la Paix, il n'y a que l'allée principale qui est accessible en voiture. Après, il faut se déplacer à pied. Dans le cimetière des Garlettes, si une voiture fait

une fausse manipulation et casse un monument, toujours le même problème, à la charge de qui et cetera. On n'a pas de carré confessionnel mais on a la possibilité, au cimetière des Garlettes, d'avoir une allée où les tombes sont en direction de la Mecque. Il y a une personne qui est inhumée dans cet endroit. Mais ce n'est pas réservé aux musulmans. Pour le problème des chiens, c'est bien d'attacher les chiens à l'extérieur, mais si le chien est volé, ce qui se fait beaucoup maintenant, là aussi, problème. »

M. HUGELÉ: « Très bien Françoise, merci beaucoup. »

Mme COLLOT: « Les chats sont autorisés dans les cimetières. »

M. HUGELÉ: « Absolument, comme dans les parcs à Seyssins d'une manière générale. Il s'agit vraiment de deux cimetières paysagers. L'idéal en termes d'accessibilité, ce serait de tout goudronner, mais ce n'est pas du tout le choix qu'ont fait les seyssinois et les seyssinoises. En tous cas, merci Françoise pour ces réponses très claires. On sent une grande maîtrise du sujet, une grande connaissance du dossier. Avec ce règlement, on répond précisément à la loi 3DS qui nous impose des choses, l'information aux familles, l'information au public, toutes sortes de choses qui sont obligatoires quand la commune est en situation de reprise. »

Mme COLLOT: « Pour l'instant, il n'y a pas de reprise de prévue immédiatement dans le cimetière de la Paix, mais quand on aura fait un inventaire des tombes remarquables et des tombes historiques, on pourra commencer à faire des reprises et des constatations d'abandon. »

M. HUGELÉ: « C'est une délibération qui peut paraître anecdotique mais qui ne l'est pas, parce qu'elle revêt plein d'aspects qui ont été très bien travaillés par l'ensemble des intervenants, et qui avaient un certain caractère d'urgence parce qu'il s'agit de répondre aux seyssinois qui nous interrogent sur les produits cinéraires que nous mettons à leur disposition, notamment les cases, les cavurnes... »

Mme COLLOT: « Les cavurnes, les cases de columbarium, le jardin du souvenir, les inhumations en pleine terre, en caveau... »

M. HUGELÉ: « On a désormais une grille tarifaire qui est claire, qui répond à tous les besoins, à toutes les bourses et qu'on a complétée par ce règlement intérieur. Y-a-t-il d'autres questions? Non, c'est clair. On essaiera de mettre des anneaux à chien, à l'intérieur peut-être, si c'est possible, une évolution importante sur cet aménagement.

Conclusions adoptées : 24 pour, 5 abstentions (Catherine BRETTE, François GILABERT, Isabelle BŒUF, Laurence ALGUDO, Eric GRASSET).

M. HUGELÉ: « Encore une fois, merci pour le travail du conseil des sages, merci pour le travail des services, sous l'autorité bienveillante de Françoise COLLOT. »

075 – CULTURE – SIGNATURE D'UN AVENANT AU PLAN LOCAL D'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE

Rapporteur: Jean-Marc PAUCOD

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, les villes de Seyssinet-Pariset, Fontaine et Seyssins collaborent pour faire vivre des projets culturels sur leur bassin de vie commun, en mutualisant leurs moyens. Elles développent avec leurs partenaires des actions d'éducation artistique et culturelle en direction de tous les publics avec une priorité accordée aux plus jeunes.

Afin d'approfondir cette démarche collaborative, les 3 communes ont signé une convention de partenariat avec l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour la mise en œuvre d'un Plan Local d'Éducation aux Arts et à la Culture (PLEAC) qui vise à pérenniser et développer les actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) vers les différents publics, les plus jeunes notamment.

Cette convention signée pour 3 ans arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Il convient à présent de se prononcer sur une éventuelle reconduction de ladite convention. Lors d'un bilan global et partagé avec le comité de pilotage, l'intérêt commun pour un travail mutualisé entre les 3 communes a été réaffirmé : les nombreux projets menés durant ces trois dernières années en témoignent. Cependant, des difficultés sont relevées quant à la coordination du PLEAC. En effet, ce dispositif lie plusieurs partenaires et impose, de fait, audelà de la programmation et de la réalisation de nombreux projets communs, un suivi technique, financier et administratif rigoureux. Un travail entre les 3 communes est nécessaire pour réévaluer la charge du dispositif et les solutions pour ajuster au mieux son fonctionnement technique.

Compte tenu de la volonté des communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset et Seyssins de poursuivre un travail transversal favorisant la découverte, la continuité et la cohérence des pratiques culturelles sur l'ensemble du territoire, il est proposé au conseil municipal de signer un avenant à la convention PLEAC pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Ceci afin de permettre aux 3 communes d'avancer sur la refonte du dispositif à partir de 2024 et son intégration dans la future Convention Territoriale Globalisée.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 201 3-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, stipulant la diversité culturelle et l'élargissement de l'accès à l'offre culturelle ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.121-6 qui reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves et qui institue « un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité » ;

Vu la circulaire 2013-095 du 11 mars 2013 instituant « le projet éducatif de territoire » ;

Vu la circulaire 2013-073 du 3 mai 2013 instituant « le parcours d'éducation artistique et culturelle » :

Vu la circulaire interministérielle n°2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de vie des enfants et adolescents ;

Vu la circulaire de rentrée 2019 note de service n° 2019-087 indiquant que la dimension culturelle des apprentissages est fondamentale pour la construction de soi et pour cultiver les sentiments positifs envers les autres ;

Vu la convention de partenariat entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Caisse d'allocations familiales « Pour une politique de l'éducation artistique et culturelle en Isère » 2018-2022 ;

Vu l'avenant à la convention PLEAC joint à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture, sport, vie associative, citoyenneté en date du 26 octobre 2022 ;

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc PAUCOD conseiller délégué à la culture ;

- Autorise Monsieur le maire à signer l'avenant du PLEAC pour une durée d'un an ;
- mandate Monsieur le maire ou son représentant à prendre toute mesure et signer
 Procès-verbal des délibérations CM du 07-11-2022

tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ: « Voilà, pour se laisser le temps de voir, comme Jean-Marc le rappelait. Y-a-t-il des questions, des demandes de précisions? Non. C'est une collaboration qui peut être utile, qui a montré certains aspects positifs. Il y a un renouvellement de certaines municipalités avec lesquelles nous sommes engagés. On se laisse le temps de travailler, de voir si on est sur la même partition, puisqu'on parle d'art et culture et on se revoit dans un an. C'est ce que tu proposes. »

Conclusions adoptées : unanimité.

076 - ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Rapporteure: Anne-Marie LOMBARD

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Seyssins entretient des relations contractuelles avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère depuis de nombreuses années.

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF de l'Isère organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

Désormais la CAF remplace les Contrats Enfance Jeunesse par un nouveau dispositif. Ce nouveau partenariat, appelé Convention Territoriale Globale, sera mis en place à l'échelle d'un territoire que la CAF appelle Nord-Ouest qui regroupe les communes de Seyssins, Seyssinet-Pariset, Fontaine, Sassenage, Noyarey et Veurey-Voroize.

Ces dernières sont réparties en 3 sous-bassins :

- Seyssins Seyssinet-Pariset,
- Fontaine.
- Sassenage, Veurey-Voroise Noyarey.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille CAF :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ce nouveau cadre contractuel, d'une durée de 4 ans, est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction du territoire, sur chacun des champs d'intervention de la CAF : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

Bien que le contrat CEJ de la commune de Seyssins se terminait en décembre 2022, la CAF demande de coordonner la contractualisation des communes. Aussi cette CTG sera signée pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

À partir de cette année, le financement CEJ est remplacé par le « bonus territoire ». Il garantit le maintien des financements versés dans le cadre du CEJ.

Jusqu'à ce jour, un diagnostic par chacun des sous-bassins a été réalisé. L'ensemble des trois diagnostics servira de base à la signature de la convention CTG pour toutes les communes du territoire. Elle se déroulera le lundi 14 novembre 2022.

La mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique constitués d'élus et techniciens issus de chaque ville, complétera le lancement de la démarche.

Une coordination des trois sous-bassins est chargée d'assurer le lien, de favoriser la démarche de partenariat entre le territoire et la CAF. Cette coordination, nommée chargée de coopération par la CAF, est accompagnée dans ses missions par les coordonnateurs enfance jeunesse, postes créés lors de la mise en place du précédent CEJ, dans chacune des communes du territoire.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

citoyenneté en date du 26 octobre 2022 ;

Vu le projet de Convention Territoriale Globale joint à la présente délibération ; Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture, sport, vie associative,

Sur proposition de Mme Anne-Marie LOMBARD, adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse ;

- autorise Monsieur le maire à poursuivre la démarche de contractualisation avec la CAF et à signer la convention entre la CAF et les cinq autres communes susnommées :
- mandate Monsieur le maire ou son représentant à prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ: « Avez-vous des questions concernant cette démarche ? Oui, Laurence ALGUDO. »

Mme Laurence ALGUDO: « Pour ce que nous avons compris, convention, c'est une réelle volonté d'inscrire une démarche pour construire un projet social sur le territoire. On y est tout à fait favorable. Même si on a aussi compris, en commission, que comme elle invite les six communes de la rive gauche du Drac à réfléchir, à se rencontrer, à travailler ensemble, à mutualiser les moyens pour innover, que l'exercice est peut-être un peu lourd et compliqué. Mais pour nous, avec l'aide de la CAF qui propose ce réel diagnostic des besoins et aussi de repérer les nouveaux besoins, on trouve qu'il y a un enjeu à rendre le territoire attractif et innovant, dans tous les domaines que vous avez cités et en plus, dans les domaines concernant aussi l'inclusion numérique, vous l'avez rajouté. À ce titre, le groupe ICD est tout à fait intéressé par le sujet et pour suivre l'évolution de ce travail. On espère aussi que la commune aura l'ambition d'être présente et force de proposition. Dans ce que nous avons compris, les enjeux ne sont pas que financiers. Bien sûr, visiblement nous allons retrouver les subventions de la CAF d'avant la CTG. Mais c'est plutôt une belle occasion de proposer des services à la population de manière plus ambitieuse et de travailler à la qualité de ces propositions. Pour redire comment nous étions, aussi, d'autant plus intéressés par ce sujet, on trouve que ce serait important, parce que toutes les réflexions et analyses des besoins sociaux qui ont été faites très récemment et où justement l'enfance et la jeunesse étaient une des priorités et des pistes de réflexion qui avaient été proposées, et la notion de famille. Très dernièrement, dans un Info Seyssins, il y a eu un article de votre part sur le soutien à la parentalité. D'autant plus aussi, un autre enjeu concernant la municipalisation du périscolaire. Là aussi, on trouve que c'est important. Et puis l'arrivée des nouvelles familles Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022 49 / 60

sur Pré Nouvel. L'idée pour nous, c'est de valoriser l'existant autour de ce soutien à la parentalité. Il y a quelques temps, vous parliez d'une extension de la crèche, je pense que la CAF peut tout à fait participer aussi à ce projet ; la création d'une médiathèque, vous en avez parlé tout à l'heure, M. le maire. Être force de proposition, pour répondre à des services de qualité aux familles, c'est quelque chose sur lequel nous serons vigilants et nous serons là pour suivre le calendrier qui est proposé dès le premier trimestre 2023, avec des objectifs opérationnels qui sont bien notés dans la convention. Nous profitons aussi de cette prise de parole pour vous questionner sur le recrutement du poste de direction du service éducation jeunesse. Qui occupe le poste de coordination dont vous avez parlé sur notre commune ? Je vous remercie. »

Mme Anne-Marie LOMBARD: « Le poste de coordination, jusqu'à maintenant, était occupé par Charly BERNARD, qui est parti à la retraite. Il va être redispatché dans le service. On attendait de voir concrètement ce que proposait la CAF, puisque ça fait plus d'un an que les différentes communes travaillent ensemble autour de ce projet. La CAF elle-même l'a affiné au fil du temps et il n'était pas du tout acquis au départ. Donc on ne savait pas, au niveau des coordinateurs, si on pouvait en garder sur la commune ou s'il faillait qu'il y ait un ou deux postes de coordinateurs sur l'ensemble de toutes les communes. Finalement, on va avoir une partie chez nous, mais ça fait peu de temps qu'on le sait. Le poste va être réattribué parmi nos agents. Au niveau des projets, on a de nombreux projets. Il faut arriver à refaire le maillage entre les différents thèmes, ce qui est une manière de faire complétement différente et de travailler entre les différents services. Mais la réponse aux usagers, on a des idées, et l'ABS nous a effectivement apporté de nombreuses pistes. Aujourd'hui, le diagnostic doit se faire entre les communes. Notre propre diagnostic, on l'a déjà fait. On va le partager avec les autres pour essayer de monter des projets avec les autres communes. »

M. Fabrice HUGELÉ: « Très bien. Merci Anne-Marie. Voilà un sujet sur lequel on est un peu en avance sur certaines autres communes de la rive gauche du Drac, qui vont bénéficier de la démarche que l'on a mise en place, de l'ABS, s'en inspirer, pour pouvoir répondre à la CAF. Il ne faut pas se tromper, cependant, si on décide de voter ce soir, c'est juste le document cadre qui lance la démarche. LE CTG est un nouveau contrat avec la CAF pour rebalayer les politiques publiques, peut-être en flécher d'autres, peut-être en muscler certaines. Nous, on est prêt, on a notre ABS en main, on a un travail qui a été réalisé au niveau du CCAS notamment et par Charly BERNARD, et aujourd'hui porté par Flavie ROBERT. On reviendra un peu plus tard dans le conseil municipal, à une délibération proposant une embauche d'un personnel administratif, pour remplacer Charly BERNARD. Donc on est en ordre de marche pour répondre à la commande de la CAF. Mais c'est, en ce qui concerne cette signature, vraiment un moment protocolaire. C'est un document cadre qui va être abondé dans les mois qui viennent. Y-a-t-il d'autres questions ? Non. »

Conclusions adoptées : unanimité.

077 – ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE - SUBVENTION 2022 AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - MAISON FAMILIALE RURALE DE VIF

Rapporteure: Anne-Marie LOMBARD

Mesdames, Messieurs,

La commune de Seyssins s'efforce d'aider les établissements scolaires agricoles à accueillir les enfants seyssinois lorsque ceux-ci s'engagent dans un cursus de formation professionnelle.

La Maison familiale rurale de Vif dispense un enseignement en alternance relatif à la gestion et l'entretien des espaces naturels ou aux exploitations agricoles.

Cet établissement nous a informé de l'inscription d'un enfant Seyssinois à son cursus de formation et souhaite que la commune puisse contribuer à une partie des frais de scolarité Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022 50 / 60

pour l'année scolaire 2021/2022.

Il est proposé de fournir une aide de 75 € pour l'élève Seyssinois scolarisé dans cet établissement, soit :

• 75 euros aux frais de formation d'un élève Seyssinois à la MFR de Vif.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif voté le 28 mars 2022 – budget principal :

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture, sport, vie associative, citoyenneté en date du 26 octobre 2022 ;

Sur proposition de Madame Anne-Marie LOMBARD, adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse ;

- décide d'attribuer une subvention de 75 euros au titre du fonctionnement à la Maison familiale rurale de Vif;
- mandate Monsieur le maire ou son représentant à prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Fabrice HUGELÉ: « Très bien, merci. Il s'agit de soutenir la scolarisation des enfants. Y-a-t-il des observations, des demandes d'explications ? Non. »

Conclusions adoptées : unanimité.

M. Loïck FERRUCCI: « Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais revenir sur les remerciements et le salut qu'a fait M. le maire aux concertations qu'on a avec les associations et je voudrais saluer cela également, les bonnes relations qu'on a avec nos associations. On parlait du projet Beauvallet tout à l'heure, soyez rassurés, ce sont des discussions qui ont été menées avec les associations qui ont été concernées en réunion. Je me tourne aussi vers mon collègue Jean-Marc de la culture, puisque je sais qu'il a fait [inaudible] le travail. Soit en réunion mais aussi sur le terrain, puisqu'à mon sens, c'est comme ça qu'on noue une relation de confiance avec les associations et c'est comme ça qu'on peut avancer main dans la main, ce qui me semble peu concevable quand on n'est pas présent sur le terrain avec eux pour savoir quels sont leurs besoins. »

078 - VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION COURIR À SEYSSINS-SEYSSINET

Rapporteur : Loïck FERRUCCI

Mesdames, Messieurs,

De par ses actions événementielles, l'association CA2S organise, le 29 octobre 2022, une course nocturne dénommée « La Blood Runners ». Une partie des bénéfices tirés de cet événement sera reversée à un organisme faisant la promotion du don du sang.

Afin d'avoir le moins de frais possible à engager quant à l'organisation de l'événement et de générer le plus possible de bénéfices à affecter en faveur du don du sang, l'association a demandé à la commune de la soutenir financièrement.

À cet effet, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'association Courir à Seyssins-Seyssinet.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2022;

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture, sport, vie associative, citoyenneté en date du 26 octobre 2022 ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'action de l'association CA2S en direction d'une course nocturne dont une partie des bénéfices, tirés de cet événement, sera reversée à un organisme faisant la promotion du don du sang ;

Sur proposition de Monsieur Loïck FERRUCCI, conseiller délégué au sport ;

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'association CA2S;
- mandate Monsieur le maire ou son représentant à prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- M. Loïck FERRUCCI: « La « Blood Runners » a pour but d'être un moment de sport mais aussi un moment caritatif, puisque le but est de soutenir une association et de faire la promotion du don du sang. Cette course s'est très bien passée. Elle a eu lieu la semaine dernière, avec un objectif de 200 coureurs, résultats 253 participants, quelques centaines de kilomètres parcourus, 80 640 mètres de dénivelé. C'était un beau moment de sport et un beau moment, également au niveau des dons qui ont été reversés, puisque 900 € ont été reversés en faveur de l'association chargée de faire la promotion du don du sang. Dans le cadre de l'organisation de cette course, l'association nous a sollicités pour un soutien financier, notamment sur la communication, soutien à hauteur de 150 €. À savoir que nous sommes soutien comme les autres partenaires de l'association, c'est-à-dire la commune de Seyssinet et de Département de l'Isère. »
- M. Fabrice HUGELÉ: « Nous te remercions Loïck, pour le travail effectué auprès de ces associations et des adhérents. On partage vraiment avec eux toutes nos peines, toutes les peines de la commune sur la question énergétique notamment, sur la question de l'occupation du domaine public et des équipements. Il y a une bonne synergie, une bonne compréhension de tout ça. Il faut souligner la qualité du travail d'éducation, d'accompagnement et d'impulsion qui est fait par ces associations que tu proposes ce soir et qui ont eu des frais supplémentaires du fait de leurs beaux résultats sportifs. »

Conclusions adoptées : unanimité.

079 - VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION UAS VOLLEY-BALL

Rapporteur : Loïck FERRUCCI

Mesdames, Messieurs,

De par ses actions de formation, l'association UAS Volley-ball regroupe plusieurs équipes de jeunes pratiquant cette activité en compétition nationale.

Cette année, l'association a vu son équipe U15 Féminines se qualifier pour le tournoi final de la coupe de France des moins de 15 ans et son équipe féminine des moins de 18 ans Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022 52 / 60

atteindre le 6^{ème} tour de la coupe de France de sa catégorie.

Suite aux performances de ce collectif (U15 féminines : Tournoi final et U18 féminines : 6ème tour), l'UAS Volley-ball se classe dans les huit meilleurs clubs français de la catégorie U15 féminines et dans les 30 meilleurs clubs français de la catégorie U18 féminines, dans leurs coupes de France respectives

À ces occasions et au vu des nombreux déplacements engendrés par les multiples tours de qualification, l'association a demandé à la commune de la soutenir financièrement.

À cet effet, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400,00 € à l'association Seyssins Volley-ball.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2022;

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture, sport, vie associative, citoyenneté en date du 26 octobre 2022 ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'action de l'association UAS Volley-ball en direction du parcours exceptionnel en coupe de France des collectifs U15 et U18 Féminines, parcours qui a engendré des déplacements importants ;

Sur proposition de Monsieur Loïck FERRUCCI, conseiller délégué au sport ;

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400,00 € à l'association Seyssins Volley-ball;
- mandate Monsieur le maire ou son représentant à prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Loïck FERRUCCI : « Les déplacements non prévus ont représenté un coût de 4 500 € et le club nous sollicite à hauteur de 400 €. »

Conclusions adoptées : unanimité.

082 - SEDD - PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA MÉTROPOLE - MUTUALISATION PLANTATIONS - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FONDS DE CONCOURS - DÉCLINAISON DU PLAN CANOPÉE MÉTROPOLITAIN

Rapporteure : Julie de BREZA

Mesdames, Messieurs,

Madame Julie de BREZA expose que la Métropole propose à ses communes membres une démarche de mutualisation Plantations.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole exerce de plein droit sur l'ensemble de son territoire les compétences voirie et aménagement des espaces publics dédiés aux modes de déplacement urbain.

Par délibération du 4 février 2022, les élus métropolitains ont adopté le plan Canopée – une stratégie d'ensemble mobilisant tous les leviers dont dispose la Métropole au travers de ses compétences dans le cadre d'une démarche partenariale et collective, pour accélérer la transition écologique, rafraîchir et adapter les villes et villages.

Le plan Canopée fixe une ambition renforcée pour promouvoir la place de l'arbre, du végétal et de la dés-imperméabilisation du territoire.

Pour la saison de plantation 2022-2023, Grenoble-Alpes Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage de plusieurs plantations d'arbres sur le territoire de la commune de Seyssins.

Une partie de ces plantations sera faite avec le recours aux marchés de plantation attribuée aux entreprises du territoire :

- 15 plantations d'arbres dans le cadre des plantations dites « diffuses » sur les espaces publics métropolitains,
- des plantations dans le cadre d'opérations d'aménagement rue des Gaveaux et avenue du Vercors suivies par les conducteurs d'opérations.

Une autre partie de ces plantations sera réalisée en régie avec l'équipe Espaces naturels et végétalisés de la Métropole :

- la plantation d'un verger de 13 arbres fruitiers de variétés anciennes dans le parc de la Frange verte de Seyssins – espace naturel et de loisirs de la Métropole.

Dans un même temps, la commune souhaite également s'engager en faveur de plantations d'arbres dans les espaces verts et espaces naturels de la commune dans le cadre de ses projets de gestion différenciée des espaces naturels tels que le plan de gestion de l'ENS de la colline de Comboire et les Refuges LPO des parcs François-Mitterrand et Raymond-Aubrac.

La Commune souhaite profiter de cette occasion pour :

- améliorer le verger existant au nord de la colline de Comboire dans le sens d'un verger conservatoire et ainsi planter 9 arbres fruitiers anciens supplémentaires sur le site.
- sur la même parcelle, préparer et travailler le sol pour la plantation en 2023/2024 d'une haie de 120 mètres de long sur deux tronçons afin de séparer visuellement le verger de l'avenue Louis Vicat et de diminuer le piétinement de cette prairie sèche.

Ces deux premières interventions selon le cahier des charges établi par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (CEN38) en 2022.

- Planter une dizaine d'arbres et une dizaine d'arbustes dans le parc Raymond-Aubrac sous forme de bosquets diversifiés.

Cette intervention selon le plan de gestion établi par la Ligue pour la Protection des Oiseaux Isère (LPO38) en 2022.

- Planter une haie ou des arbustes dans les écoles de la commune (notamment école du Priou).

Plusieurs objectifs complémentaires de chantier participatif ou de chantier école ont également été établis renforçant la pertinence du projet (partenariat avec le réseau des jardiniers de Seyssins et les riverains de chacun des sites dans le cadre du Plan Agricole et Alimentaire de Territoire et partenariat avec la MFR de Vif).

Compte tenu de l'unicité de l'opération et de la complexité à laquelle conduirait la réalisation de travaux concomitants sous plusieurs maîtrises d'ouvrage distinctes, les parties ont souhaité recourir aux modalités de maîtrise d'ouvrage unique telle que l'article L.2422-12 du code de la commande publique (créé par ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018), qui permet, lorsque la réalisation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages publics, que ces maîtres d'ouvrages désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération dans le cadre d'une convention.

Cette offre se présente sous la forme d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours jointe à la présente délibération.

La convention a pour objet d'organiser les modalités de la maîtrise d'ouvrage unique en ce qui concerne l'opération de plantations 2022/2023 en déclinaison du plan Canopée métropolitain sur le territoire de Seyssins ainsi que les modalités de répartition financières entre les parties conformément à l'article L.2422-12 du code de la commande publique.

Elle fixe également les modalités d'attribution et de versement du fonds de concours par la commune destiné au financement des préparations de sol ou des plantations souhaitées.

Les parties désignent Grenoble-Alpes Métropole, en qualité de maître d'ouvrage unique de l'ensemble des opérations détaillées ci-dessous.

Pour l'exécution des missions confiées au maître d'ouvrage unique, seul le Président sera habilité à engager la responsabilité de la collectivité pour l'exécution de la présente convention.

Le montant total prévisionnel est estimé à 13 020 € TTC pour la saison 2022-2023, réparti comme suit pour la co-maîtrise d'ouvrage :

- 9 515 € TTC pour la Commune,
- 3 505 € TTC pour la Métropole.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole en date du 4 février 2022 approuvant le plan Canopée ;

Vu l'avis de la commission environnement, développement durable et mobilités du 20 octobre 2022 ;

Considérant que les objectifs de plantations de la commune de Seyssins sont en cohérence avec ceux de la métropole ;

Sur proposition de Mme Julie de BREZA, première adjointe à l'environnement et au développement durable,

- autorise Monsieur le maire à signer, au nom de la commune, la convention type de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours telle que jointe en annexe pour les plantations 2022-2023;
- mandate Monsieur le maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

FIN DE L'ENREGISTREMENT

Conclusions adoptées : unanimité.

083 - SEDD - PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA MÉTROPOLE - MUTUALISATION RISQUES & RÉSILIENCE - CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICE ET DE GÉOSERVICES

Rapporteur : Arnaud PATTOU

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Arnaud PATTOU expose que la Métropole propose à ses communes membres une démarche de mutualisation Risques & résilience à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette offre se présente sous la forme d'un réseau entre communes membres et Métropole et d'actions de développement des capacités de résilience face aux risques majeurs. Elle s'inscrit en complément des obligations réglementaires des communes et de la Métropole en Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022 55 / 60

matière de prévention des risques et des catastrophes. Elle se situe en complémentarité des récentes obligations en matière de Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) institué par la loi Matras de renforcement de la sécurité civile adoptée en novembre 2021. Ainsi, l'ensemble des activités proposées ne sont pas imposées par la réglementation et constituent bien un plus vis-à-vis des exigences réglementaires. Ces dernières, pour le PICS, prennent la forme d'activités de recensement des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et d'organisation périodique d'exercice.

L'obligation de gérer la sécurité et la sauvegarde des populations, associée aux pouvoirs de de police du maire, demeure inchangée pour les communes (art L 2122-24 CGCT). L'offre de mutualisation, constitue, dans ce cadre, un moyen de développer et renforcer les capacités, les outils et les procédures qui restent sous la responsabilité de chaque commune. Les activités qui y sont proposées visent ainsi à développer les capacités communales dans le champ des risques et de la crise et ainsi développer une démarche homogène de prise en compte de ces risques.

Le coût total de la mutualisation s'élève à 110 300 €/an : après déduction des subventions de 80 %, le reste à charge est de 22 000 €/an. Ce reste à charge est réparti sur les 49 communes en fonction du critère démographique communal.

La cotisation pour Seyssins calculée pour l'année 2023 est de 385 €.

Une convention de prestation de service « Risques & résilience » est jointe à la présente délibération.

La Métropole est également amenée à développer des outils pour les missions Risques. Ces outils sont mis à disposition des communes membres sous convention.

Elle a notamment développé un premier outil cartographique d'aide à la décision à destination des communes pour mieux gérer les crises dans le cadre du PCS : l'Application Cartographique D'aide à la gestion de Crise (ACDC).

Une convention de géoservices pour la mise à disposition de l'ACDC est jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°78 de Grenoble-Alpes Métropole en date du 8 juillet 2022 approuvant l'offre de mutualisation « Risques & résilience » ;

Vu l'avis de la commission environnement, développement durable et mobilités du 20 octobre 2022 ;

Considérant que cette offre de mutualisation s'inscrit en complément des obligations règlementaires des communes et de la métropole en matière de prévention des risques et des catastrophes ;

Considérant l'intérêt de cette offre pour garantir le caractère opérationnel du PCS, sur des évènements à dimension communale ou intercommunale, et pour bénéficier de conseils techniques sur les opérations d'urbanisme complexes ;

Sur proposition de M. Arnaud PATTOU, conseiller en charge de la sécurité des établissements recevant du public, des risques majeurs et du PCS;

- approuve l'adhésion de la commune à l'offre mutualisée « Risques & résilience » ;
- autorise Monsieur le maire à signer, au nom de la commune, la convention type de prestation de service « Risques & résilience » telle que jointe en annexe;

- autorise Monsieur le maire à signer, au nom de la commune, la convention type de géoservices pour la mise à disposition de l'Application Cartographique D'aide à la gestion de Crise (ACDC) telle que jointe en annexe;
- mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

084 – RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CDG 38 POUR LA CONSULTATION RELATIVE AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteure: Josiane DE REGGI

Mesdames, Messieurs,

Les collectivités peuvent souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité ou accident. Le centre de gestion peut organiser pour le compte des collectivités qui le mandatent une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurance, et souscrire de tels contrats pour leur compte, en mutualisant les risques.

La commune a décidé, par délibération du 4 novembre 2019, d'adhérer au contrat groupe d'assurance proposé par le CDG38. Ce contrat devait cesser ses effets au 31 décembre 2023. L'assureur ayant décidé de résilier le contrat au 31/12/2022, le CDG38 relance une procédure de consultation. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de mandater le CDG38 pour cette consultation.

Le conseil municipal, Après avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Vu l'avis de la commission ressources humaines, finances, moyens généraux en date du 27 octobre 2022 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre la souscription d'un contrat groupe d'assurance statutaire :

Sur proposition de Madame Josiane DE REGGI, adjointe déléguée aux ressources humaines, décide :

- De charger le Centre de gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
 - Ces conventions couvriront tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.: Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
 - Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.: Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions comprendront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023.
- Régime du contrat : capitalisation.
- Que la collectivité pourra prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2023 en fonction des taux de cotisation et des garanties négociés;
- De mandater Monsieur le maire ou son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

085 - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION CADRE AVEC LE CNFPT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN INTRA ET/OU UNION

Rapporteure: Josiane DE REGGI

Mesdames, Messieurs,

La formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics locaux.

Le dispositif issu de la loi du 19 février 2007 a renforcé les droits individuels et collectifs à la formation des agents territoriaux qui s'exercent selon un jeu de responsabilités croisées entre les agents, les employeurs et le CNFPT.

Ce dispositif implique:

- Pour les collectivités : de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle tout au long de la vie,
- Pour les agents : d'être pleinement acteurs de leur formation et de leur évolution professionnelle,
- Pour le CNFPT : de répondre au mieux aux besoins de formation résultant tant des parcours individuels des agents que des dynamiques collectives impulsées par les collectivités dans leur plan de formation.

Dans ce cadre, l'exercice du droit à la formation, résulte d'une part, d'une relation indispensable entre l'agent territorial et son employeur et d'autre part, relève autant de l'engagement des autorités territoriales que de l'offre de service du CNFPT.

C'est pour définir les engagements et les modalités de cette relation au bénéfice du développement des compétences des agents de la collectivité qu'il est proposé de conclure une convention cadre avec le CNFPT.

Cette convention court jusqu'au 31 décembre 2024. À partir des objectifs stratégiques de la collectivité en matière de développement des compétences et d'accompagnement souhaité du CNFPT, la convention détermine les modalités d'organisation et de financement des formations CNFPT en intra et union de collectivités.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la commission ressources humaines, finances, moyens généraux en date du 27 octobre 2022 :

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 octobre 2022 ;

Procès-verbal des délibérations - CM du 07-11-2022

Sur proposition de Mme Josiane DE REGGI, adjointe déléguée aux ressources humaines, décide de :

- Autoriser Monsieur le maire à signer la convention décrite ci-dessus ;
- Mandater Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

086 - RESSOURCES HUMAINES - ÉVOLUTION DES POSTES DE LA COLLECTIVITÉ

Rapporteure: Josiane DE REGGI

Mesdames, Messieurs,

Madame Josiane DE REGGI, adjointe déléguée aux ressources humaines, propose au conseil municipal les modifications suivantes du tableau des emplois :

- Suite au départ en retraite de deux agents et à la réorganisation du service éducation :
 - Supprimer le poste n°13 d'attaché à 35h hebdomadaires,
 Créer un poste n°13 d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe ou rédacteur ou rédacteur principal 2^{ème} ou 1^{ère} classe à 35h hebdomadaires;
 - Supprimer le poste n°9 de rédacteur à 35h hebdomadaires,
 Créer un poste n°9 d'adjoint administratif à 35h hebdomadaires;
- Suite à la réorganisation de l'accueil du CCAS et au départ en disponibilité d'un agent mis à disposition du CCAS :
 - Supprimer le poste n°91 d'adjoint administratif à 35h hebdomadaires,
 Créer un poste n°91 d'adjoint administratif à 17h30 hebdomadaires;
- En prévision de la mutation à la Ville d'un agent du CCAS :
 - Supprimer le poste n°75 d'attaché principal à 35h hebdomadaires,
 Créer un poste n°75 d'attaché à 35h hebdomadaires;
- Afin de permettre le remplacement d'un agent en disponibilité :
 - Supprimer le poste n°115 de technicien principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaires.
 - Créer un poste n°115 d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaires;
- En raison des périodes d'absence d'un responsable de site périscolaire liées au suivi d'une formation diplômante nécessaire à l'exercice des fonctions, et compte-tenu du besoin de remplacement qui en résulte :
 - Créer un poste d'adjoint d'animation à 24h10 hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activité, jusqu'au 31/08/2023.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la commission ressources humaines, finances, moyens généraux en date du 27 octobre 2022 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 octobre 2022 ;

Sur proposition de Mme Josiane DE REGGI, adjointe déléguée aux ressources humaines, décide de :

- Créer, supprimer et modifier les postes tels que décrits ci-dessus ;
- Mandater Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : 22 pour, 7 abstentions (Catherine BRETTE, François GILABERT, Isabelle BŒUF, Laurence ALGUDO, Eric GRASSET, Bernard LUCOTTE, Anne-Marie MALANDRINO).

M. le maire lève la séance à 00h26.

Ainsi fait et délibéré en séance le 07/11/2022 suivent les SIGNATURES Pour extrait conforme,

Le Maire, Fabrice HUGELÉ

certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture de l'Isère le 10/11/2022 et de la publication le 10/11/2022